BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL
2008

www.banqueducanada.ca

LA BOUSSOLE DE LA BANQUE

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficience du système financier canadien;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- fournissons des services efficaces et efficients en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement à l'égard des Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)

BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Mark Carney
Governor – Gouverneur

Le 27 février 2009

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
21e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2008 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

L'année en bref

Pendant une année marquée par une grave crise financière à l'échelle du globe et un ralentissement prononcé de l'économie au pays et dans le monde, le système financier canadien s'est avéré remarquablement robuste. La Banque a joué un rôle très dynamique en intervenant au fur et à mesure qu'évoluait la situation et en participant à l'établissement d'un système financier mondial plus viable.

- *Le nouveau gouverneur de la Banque, M. Mark Carney, est entré en fonction au mois de février, et ce, pour un mandat de sept ans.*
- *Pour atténuer les effets de la crise financière, la Banque a accru les facilités de trésorerie, en a créé de nouvelles et a élargi l'éventail des garanties admissibles.*
- *Dans le but d'améliorer la résilience du système financier, la Banque a pris part à divers forums internationaux et a contribué au plan d'action du G7 annoncé en octobre, ainsi qu'au processus du G20 visant à réformer le système financier international.*
- *Elle a maintenu le taux du financement à un jour près de la cible visée, en procédant à d'importantes injections de liquidités dans le système financier.*

La Banque a par ailleurs réalisé des progrès constants au regard des priorités énoncées dans son plan à moyen terme pour la période de 2007 à 2009.

- *Dans un contexte de volatilité des cours mondiaux des matières premières, l'inflation mesurée par l'IPC s'est établie, en moyenne, près de la cible de 2 %.*
- *La Banque a continué à mener ses travaux dans le cadre du programme de recherche pluri-annuel visant à étudier les améliorations possibles au régime actuel de cibles d'inflation.*
- *Des recherches ont été effectuées sur un vaste éventail de sujets dans le but de consolider les activités de la Banque dans les domaines de la politique monétaire, du système financier, de la gestion financière et de la monnaie.*
- *Les niveaux de contrefaçon ont encore diminué, et les travaux de recherche-développement relatifs à la conception de la nouvelle génération de billets de banque, dont l'émission est prévue à partir de 2011, se sont poursuivis.*
- *En dépit des tensions résultant des perturbations sur les marchés du crédit à l'échelle mondiale, les opérations de gestion financière se sont déroulées sans heurt.*
- *La Banque a réalisé des progrès réguliers au chapitre de l'amélioration de son infrastructure des technologies de l'information.*

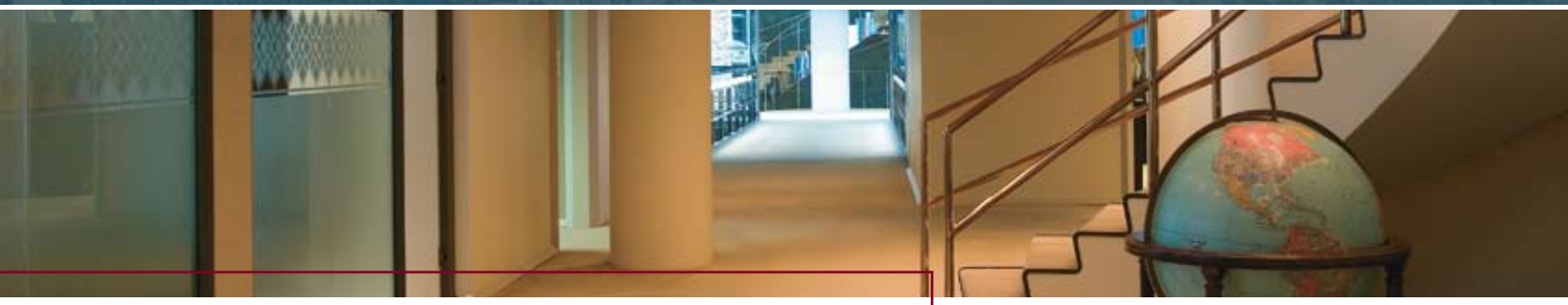

Table des matières

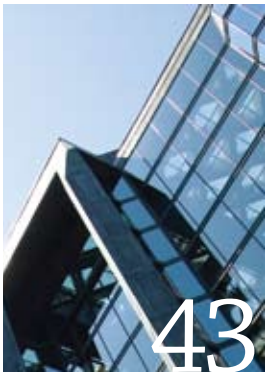

4 Message du gouverneur

6 Gouvernance

12 Les employés et le milieu de travail

13 Politique monétaire

20 Système financier

26 Monnaie

30 Gestion financière

34 Administration générale

37 Commentaire de la direction

- 37 *Résumé des résultats financiers*
- 40 *Gestion des risques*

43 États financiers

72 Cadres supérieurs

Message du gouverneur

Nous avons traversé une année difficile. La tourmente financière qui a débuté au milieu de 2007 a dégénéré, au cours de 2008, en une crise financière mondiale généralisée. Si le système financier canadien a fait preuve d'une résilience et d'une solidité remarquables à bien des égards, l'envergure de la crise et de la récession qui s'en est suivie à l'échelle du globe avait, à la fin de l'année, des répercussions grandissantes sur notre système financier et notre économie.

La Banque du Canada a géré activement la politique monétaire afin d'atteindre la cible d'inflation de 2 %, sur fond de dégradation des perspectives économiques. Elle a procédé à des interventions exceptionnelles, injectant des liquidités pour assurer le fonctionnement continu des marchés monétaires. Le présent rapport relate en détail les efforts de la Banque en vue de garder l'inflation à un niveau bas et stable et d'encourager la création de crédit nécessaire pour alimenter l'économie.

Au terme de cette année tumultueuse, il y a lieu de s'interroger sur ce qui a mal tourné et de voir comment la Banque du Canada, les autres banques centrales et les gouvernements nationaux peuvent empêcher les chocs à l'avenir.

Avec le recul, on constate que les perturbations ont eu leur origine dans au moins trois failles notables de la structure des marchés :

- l'absence de transparence en ce qui concerne les produits hautement structurés, le manque d'information des investisseurs et la confiance excessive envers les agences de notation;
- l'incompatibilité des motivations au sein des institutions financières mondiales;
- l'érosion de la liquidité, qui traduisait tant des préoccupations fondamentales quant à la solvabilité des contreparties que le caractère procyclique des marges applicables aux garanties.

Foncièrement toutefois, la crise a été la correction qui suit inévitablement une période de déséquilibres mondiaux. Il y avait, d'une part, trop d'épargne et trop peu de consommation dans les grands marchés

Mark Carney, gouverneur

émergents et, d'autre part, un taux d'épargne négatif, une expansion rapide du crédit et une envolée du prix des actifs dans nombre de pays occidentaux. Les taux de change inflexibles et la dépendance excessive en Asie envers une croissance alimentée par les exportations, de concert avec les mesures prises par les États-Unis après l'éclatement de la bulle technologique, ont contribué à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau pendant trop longtemps. Il en a résulté une énorme prise de risque et un effet de levier considérable touchant l'ensemble des marchés et des monnaies, qui ont fait place à un sauve-qui-peut général en 2008.

Rares sont ceux qui ont décelé ces failles ou prédit la paralysie des marchés et la débâcle des systèmes financiers qu'elles allaient occasionner. Les banques centrales, les ministères des finances et les institutions financières internationales présumaient tous que les risques étaient gérés adéquatement ou que les vulnérabilités se situaient ailleurs. Les banques du monde entier semblaient respecter — et, dans bien des cas, excédaient — leurs exigences réglementaires en matière de fonds propres. Mais manifestement, les risques n'étaient pas bien gérés et les fonds propres étaient insuffisants.

Les banques centrales et les autorités nationales se sont concertées de façon extraordinaire afin de stabiliser les

marchés financiers, de rétablir les flux de crédit et de soutenir la croissance économique mondiale. En octobre, les pays du G7 se sont entendus sur des mesures à adopter pour empêcher la défaillance de toute institution financière d'importance systémique et se sont engagés à libérer suffisamment de fonds publics et privés pour restaurer la confiance. Pour leur part, les banques centrales ont pris l'engagement de fournir des liquidités exceptionnelles. Ces initiatives coordonnées à l'échelle internationale qui ont été menées à l'automne 2008 ont marqué le point de départ d'une participation accrue du secteur public au rétablissement de la résilience des banques, qui devrait permettre à celles-ci de reprendre leur rôle de teneurs de marché.

La crise a souligné l'absolue nécessité du fonctionnement continu des marchés. Le passage d'un système financier mondial axé sur les banques à un système axé sur les marchés a accentué l'importance des marchés monétaires clés — y compris ceux des prêts interbancaires, du papier commercial et des pensions sur titres de grande qualité. Plus que jamais, ces marchés clés doivent fonctionner sans interruption même en période de tensions, ce qu'ils n'ont pas fait au milieu du tumulte financier de l'année dernière. En particulier dans les économies où les banques étaient faibles et le secteur non bancaire vaste, les flux massifs de liquidités fournis par les banques centrales n'ont pas circulé rapidement, comme ils auraient dû le faire, dans l'ensemble du système financier pour atteindre ultimement l'économie réelle, grâce à la création de crédit par le secteur privé. Une des causes en est que les participants autres que les banques — tels que les fonds du marché monétaire, les fonds de pension et les fonds de couverture — craignaient que les liquidités ne fassent défaut. Pour ramener la confiance, il faudra procéder à des changements structurels dans les marchés, par exemple un recours accru aux chambres de compensation, l'uniformisation des dispositifs de marge et des modifications de l'envergure et de la fréquence des opérations d'injection de liquidités des banques centrales.

La conclusion la plus évidente à tirer de la crise mondiale est peut-être que la réglementation financière était trop concentrée sur les institutions et qu'il faut impérativement superviser le système dans son ensemble. Le G20 a ouvert la voie à de nouveaux modes de coordination et de réglementation internationales qui englobent les institutions d'importance systémique et les marchés. Il importe de privilégier à l'avenir la surveillance et la réglementation macroprudentielles afin de réduire l'accumulation de risques qui menacent le système financier et l'économie entière. Avec leur perspective globale sur l'économie, les banques centrales sont bien placées pour piloter une approche macroprudentielle, d'autant plus qu'elles ont tout intérêt à ce que le système financier soit stable pour qu'il joue efficacement le rôle de courroie de transmission des mesures de politique monétaire.

La Banque du Canada a intégré étroitement dans son travail les conséquences de la crise. Elle s'est dotée, en 2008, d'une nouvelle structure interne qui lui permettra de se focaliser plus clairement sur un système financier fiable et solide, de rationaliser les processus de gestion et de renforcer les activités de recherche. Cette harmonisation reliera de façon plus efficace politiques et recherches et contribuera à donner une plus grande place à la recherche appliquée de long terme.

La Banque concourt au bien-être des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en favorisant la stabilité et l'efficience du système financier, en mettant en circulation une quantité suffisante de billets de banque qui inspirent confiance et en fournissant des services bancaires efficaces et fiables au gouvernement du Canada et aux institutions financières. Il convient de saluer le personnel de la Banque, qui n'a jamais perdu ces engagements de vue en ces temps difficiles.

La robustesse fondamentale de l'économie canadienne, la solidité de notre système financier et la résilience du régime de cibles d'inflation de la Banque devraient donner aux Canadiens l'assurance que 2009 marquera le début de la reprise économique, et que l'on commencera, sur la scène internationale, à tirer des leçons de la crise. Sous bien des aspects, l'année qui vient sera largement tributaire de celle qui a pris fin.

Gouvernance

Le mandat de la Banque

Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque du Canada, en tant que banque centrale du pays, a pour mandat de promouvoir le bien-être économique des Canadiens. Pour ce faire, elle s'emploie à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, à favoriser la stabilité et l'efficience du système financier, à émettre des billets de banque sûrs et à exercer une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement. En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les réserves de change, la dette publique et les opérations de trésorerie.

La gouvernance institutionnelle

La gouvernance à la Banque procède de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui définit les rôles et les responsabilités du Conseil d'administration, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du gouvernement fédéral.

Pour s'acquitter de son mandat, la Banque s'appuie sur un cadre de gouvernance fondé sur la planification stratégique, la gestion des risques, la transparence et la clarté de la reddition de comptes au regard des priorités fixées et des résultats obtenus. La Banque revoit périodiquement et prend en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organisations du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de sa gouvernance et d'atteindre l'excellence à cet égard.

Le plan à moyen terme de la Banque est au cœur de son cadre de gouvernance. Le Conseil d'administration approuve l'orientation stratégique ainsi que le plan triennal dans lequel sont énoncés les objectifs, les priorités et la stratégie financière qui guideront l'institution au cours de la période considérée. L'analyse des risques et les principaux indicateurs de rendement font partie intégrante du plan et servent à suivre la mise en œuvre de celui-ci. Le Conseil évalue chaque année l'intendance de l'organisation pour dresser le bilan des progrès accomplis et des objectifs atteints par rapport au plan. La Banque a commencé l'élaboration de son prochain plan à moyen terme pour les années 2010 à 2012.

Les pratiques de gestion des risques sont bien établies à la Banque, et elles sont soumises à la surveillance du Conseil. L'institution cerne, gère et suit les risques auxquels sont exposés ses activités, sa réputation, ses finances, son fonctionnement et ses projets, et ce, par fonction. Chaque année, les cadres supérieurs de chacune des fonctions évaluent les principales sources de risques qui pourraient empêcher la Banque d'exercer ses responsabilités ou d'atteindre ses objectifs, et ils élaborent des mesures destinées à atténuer et à gérer ces risques.

Le rendement des placements et les risques associés aux opérations de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement font l'objet de suivis et de rapports dont les résultats sont surveillés conjointement par la Banque et le ministère des Finances, lequel représente les intérêts du gouvernement.

La Banque s'est dotée de plans d'urgence qui assurent la poursuite de ses opérations essentielles et la sécurité du personnel en cas de perturbation des activités normales. Les cadres supérieurs supervisent les stratégies d'atténuation des risques auxquelles on a recours et qui sont revues périodiquement par le département de la Vérification.

L'importance que la Banque accorde à la transparence se reflète dans son cadre de gouvernance, qui fait une large place aux communications ouvertes et efficaces. Le gouverneur et le premier sous-gouverneur témoignent devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat et prononcent des discours à différents moments de l'année, tout comme d'autres membres de la Haute Direction. La Banque s'efforce de rendre compte des résultats obtenus au regard de ses objectifs de politique publique en se fondant sur un solide programme de publication et en diffusant une vaste gamme de renseignements et de documents de recherche dans son site Web, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca.

Faits saillants de 2008

Mark Carney assume depuis le 1er février la charge de gouverneur, succédant ainsi à David Dodge, parti à la retraite. Ce dernier a reçu les éloges des milieux financiers, publics, diplomatiques et universitaires pour avoir servi les intérêts de la population canadienne.

En cette deuxième année du plan triennal, la Banque s'est concentrée sur ses priorités stratégiques, en même temps qu'elle revoyait ses plans de travail et la répartition de ses ressources de manière à réagir le plus efficacement possible à la crise financière mondiale. La direction de la Banque ainsi que le Conseil d'administration ont aussi porté leur regard au-delà de 2009 et réfléchi à l'orientation que pourrait prendre le prochain plan à moyen terme.

Pour mieux atteindre ses objectifs stratégiques dans un climat économique de plus en plus complexe, la Banque a remanié sa structure organisationnelle de façon à l'harmoniser plus étroitement avec ses quatre grandes fonctions, à savoir la politique monétaire, le système financier, la monnaie et la gestion financière pour le compte du gouvernement fédéral et pour son propre compte. Le cadre de répartition des responsabilités et des obligations de l'institution a aussi été modifié en fonction de la nouvelle structure.

La gouvernance assumée par le Conseil d'administration a subi des changements en cours d'année. Les administrateurs ont revu la composition des comités et adapté en conséquence les mandats de ces derniers de même que celui de l'administrateur principal.

John B. Taylor, professeur à l'Université Stanford, prononce le discours principal au colloque organisé en hommage à David Dodge.

Le Conseil d'administration

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil d'administration joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion de l'institution, de ses fonctions administratives et du processus qu'elle emploie pour s'acquitter de ses responsabilités. Il incombe notamment au Conseil d'étudier les plans de relève et de nommer les membres de la Haute Direction, d'approuver les plans stratégiques et les budgets, de promouvoir des pratiques de gouvernance efficaces et de suivre de près les mécanismes de contrôle interne.

Outre le gouverneur, qui en vertu de la loi assume la présidence du Conseil d'administration, et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs non dirigeants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote, mais qui constitue un lien important avec le Ministère). Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil. En 2008, quatre nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil, et des séances d'orientation avec le personnel de la Banque ont été organisées pour les aider à se familiariser avec les fonctions, les activités et les plans de l'institution.

Les administrateurs non dirigeants ont élu William Black en tant qu'administrateur principal à la suite du départ de Jean-Guy Desjardins. À ce titre, M. Black veille au respect des pratiques de gouvernance du Conseil et de la Banque. Par ailleurs, il préside les séances à huis clos auxquelles participent les administrateurs non dirigeants à chaque réunion du Conseil et il mène le processus annuel d'autoévaluation, un outil permettant une analyse approfondie des pratiques suivies par le Conseil et de la satisfaction de ce dernier à l'égard de l'information et du soutien fournis par la direction.

En 2008, le Conseil a modifié la structure de ses comités. Il a dissous le Comité de la planification et du budget et élargi le rôle du Comité de la vérification, qu'il a renommé Comité de la vérification et des finances. Il a aussi mis un terme aux activités du Comité sur les technologies de l'information (TI), qui avait été créé pour une durée déterminée afin de traiter de certains enjeux relatifs aux TI. Le Conseil d'administration compte actuellement cinq comités permanents, qui sont décrits dans le tableau de la page 11.

Le Conseil d'administration

Mark Carney
Gouverneur
Nommé en 2008

Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur
Nommé en 2003

William Black
Administrateur principal
Administrateur de société
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Nommé en octobre 2006

Philip Deck
Président du conseil et
chef de la direction,
MKS Inc.
Toronto (Ontario)
Nommé en octobre 2006

Bonnie DuPont
Vice-présidente générale,
Ressources de l'entreprise,
Enbridge Inc.
Calgary (Alberta)
Nommée en octobre 2006

Douglas Emsley
Président du conseil et président,
Agriculture Development
Corporation
Regina (Saskatchewan)
Nommé en juin 2007

Jock Finlayson
Vice-président directeur, Politiques,
Business Council of
British Columbia
Vancouver (Colombie-Britannique)
Nommé en juin 2007

Carol Hansell
Associée principale,
Davies Ward Phillips & Vineberg
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Toronto (Ontario)
Nommée en octobre 2006

Brian Henley
Président et chef de la direction,
Alec G. Henley & Associates Ltd.
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Nommé en mars 2008

Daniel Johnson
Avocat-conseil,
McCarthy Tétrault
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Montréal (Québec)
Nommé en avril 2008

David Laidley
Président émérite du conseil
d'administration,
Deloitte & Touche
S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada)
Montréal (Québec)
Nommé en juin 2007

Leo Ledohowski
Président du conseil et président,
Canad Inns
Winnipeg (Manitoba)
Nommé en mars 2008

Richard McGaw
Professeur,
département d'économie,
Université du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Nommé en mars 2008

Michael O'Brien
Conseiller d'affaires,
Cabinet d'avocats McInnes Cooper
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
Nommé en octobre 2006

Robert Wright
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

***Le Conseil de direction** (de gauche à droite) : John Murray, sous-gouverneur; Pierre Duguay, sous-gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; Mark Carney, gouverneur; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur. En médaillon : Sheryl Kennedy, sous-gouverneure*

La planification de la relève étant l'une des responsabilités du Conseil, ce dernier a procédé à un certain nombre de nominations de cadres supérieurs dans le contexte du projet d'harmonisation organisationnelle ainsi que pour doter des postes devenus vacants à la suite de départs.

Bien qu'il ne soit pas responsable de la conduite de la politique monétaire, le Conseil exerce des fonctions de surveillance générale quant à l'efficacité du processus. Dans le but d'obtenir un point de vue indépendant à ce sujet, ses membres se sont réunis à huis clos avec le conseiller spécial Paul Masson, économiste à la Rotman School of Management. Les connaissances et l'expertise de M. Masson dans le domaine de la politique monétaire ont été mises à profit dans les recherches que la Banque mène sur la poursuite de cibles d'inflation et le cadre de conduite de la politique monétaire au Canada. Son mandat, d'une durée d'un an, s'est terminé en août 2008. Par ailleurs, un compte rendu d'une évaluation externe du programme de recherche économique de la Banque a été présenté au Conseil. (Voir le site Web de la Banque à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/pdf/revue_externe.pdf pour des précisions sur l'évaluation externe.)

Les administrateurs sont rémunérés selon un barème d'émoluments établi par le gouvernement, approuvé par le gouverneur en conseil et publié dans la *Gazette du Canada*. En 2008, la rémunération totale versée aux administrateurs non dirigeants s'est élevée à 297 005 $, comparativement à 312 125 $ en 2007. (Voir le site Web de la Banque à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/bref/conseil_admin.html pour des précisions sur la rémunération des administrateurs et leur assiduité aux réunions.)

Le Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume la responsabilité de diriger les activités de la Banque, y compris la conduite de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la partage avec ses collègues du Conseil de direction, soit le premier sous-gouverneur et les quatre sous-gouverneurs. En tant qu'organe de décision chargé des politiques de la Banque, le Conseil de direction voit aux décisions relatives à la politique monétaire, à la stabilité financière et à l'orientation stratégique de l'institution. Il fonctionne par consensus pour formuler, mettre en œuvre et communiquer ses décisions de politique avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications.

Le Conseil de direction se fonde sur les conseils stratégiques et les recommandations des deux principaux comités directeurs suivants : le Comité d'examen de la politique monétaire et le Comité d'examen du système financier.

***Le Comité de gestion interne** (de gauche à droite) : Sheila Vokey, chef, Services financiers; Colleen Leighton, chef, Services généraux; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Janet Cosier, conseillère, Planification stratégique et gestion des risques; Carole Briard, chef, Services des technologies de l'information; Sheila Niven, conseillère; W. John Jussup, avocat général et secrétaire général; Brigid Janssen, chef, Communications*

Le cadre redditionnel en matière de politique monétaire repose avant tout sur l'entente conclue entre la Banque et le gouvernement fédéral relativement à la cible de maîtrise de l'inflation. Cette entente, qui vise un taux d'inflation de 2 %, soit le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation qui va de 1 à 3 %, a été reconduite quatre fois depuis 1991. L'entente actuelle prendra fin le 31 décembre 2011. En général, les décisions de politique monétaire concernant le niveau approprié du taux directeur par rapport à la cible d'inflation à moyen terme sont prises à huit dates d'annonce préétablies au cours de l'année. Ces décisions sont transmises par voie de communiqué et sont également publiées dans le *Rapport sur la politique monétaire* et sa mise à jour, documents dans lesquels la Banque examine les tendances et conjonctures économiques et financières au regard de la stratégie qu'elle poursuit pour la maîtrise de l'inflation au Canada.

En novembre, le Conseil d'administration a entrepris le processus de sélection d'un nouveau sous-gouverneur à la suite de la démission de Sheryl Kennedy, qui a quitté l'institution pour se consacrer à d'autres intérêts. La nomination de son successeur, Timothy Lane, a été annoncée le 18 février 2009.

Le Comité de gestion interne

Le Comité de gestion interne, nouvellement créé (en remplacement du Bureau supérieur de direction) et présidé par le premier sous-gouverneur, est chargé de superviser les opérations générales de la Banque et les politiques institutionnelles. En font partie les chefs de département et les conseillers responsables de l'administration générale. Le Comité assure un leadership et fournit des conseils en ce qui a trait aux politiques de la Banque et aux questions de gestion et de communication.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion, qui réunit les membres du Conseil de direction et du Comité de gestion interne ainsi que d'autres conseillers et chefs de département, est un organe d'échange d'information et de consultation qui se penche sur les politiques institutionnelles et des initiatives touchant à la gestion.

Comités du Conseil d'administration

Nom et mandat du comité	**Composition** (au 31 décembre 2008)
Le **Comité de direction** fournit une tribune à la direction de la Banque pour traiter de questions générales de politique et de planification liées à la gestion de l'institution. Il prend des décisions au nom du Conseil lorsqu'il est impossible d'en convoquer tous les membres. Ce comité a été établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*.	M. Carney (président) P. Jenkins W. Black B. DuPont C. Hansell M. O'Brien R. Wright (membre d'office)
Le **Comité de gouvernance** revoit l'efficacité des pratiques de gouvernance de la Banque et toute autre question connexe.	C. Hansell (présidente) P. Deck B. DuPont J. Finlayson D. Laidley
Le **Comité de la vérification et des finances** veille à ce que les fonctions de vérification externe et interne soient exécutées de façon appropriée; il évalue la pertinence des cadres de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de l'institution, et il voit à la gestion financière de la Banque, ce qui comprend l'examen des états financiers avant qu'ils ne soient approuvés par le Conseil d'administration et rendus publics.	M. O'Brien (président) D. Emsley D. Johnson D. Laidley L. Ledohowski
Le **Comité des ressources humaines et de la rémunération** exerce un rôle de surveillance à l'égard des activités liées aux ressources humaines et à la rémunération, dont la stratégie de rémunération globale et les prestations de retraite. De plus, il procède à l'examen du plan de relève des cadres supérieurs.	B. DuPont (présidente) J. Finlayson D. Johnson L. Ledohowski R. McGaw
Le **Comité des pensions*** a le pouvoir d'adopter toutes les mesures que la Banque doit prendre en sa qualité d'administrateur du Régime de pension, du Régime de pension complémentaire et des fonds en fiducie.	P. Jenkins (président) B. Henley R. McGaw M. O'Brien

** Outre les membres du Conseil, le Comité des pensions comprend trois cadres supérieurs de la Banque, qui sont nommés par le Conseil.*

Les employés et le milieu de travail

La Banque compte sur un personnel talentueux qui mène des recherches, voit au suivi et à l'analyse de questions complexes, fournit des services et assure la bonne marche de l'institution. En tant qu'organisation fondée sur le savoir, elle s'attache à créer un milieu de travail exceptionnel, dans le but d'attirer et de motiver les employés les plus susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs.

La plupart des 1 300 personnes qu'emploie la Banque travaillent au siège, à Ottawa. Le reste, soit environ 10 % de l'effectif, est affecté aux centres des opérations de Montréal et de Toronto, au Centre de soutien d'Ottawa ainsi qu'aux bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Le personnel des régions aide la Banque à suivre l'évolution de la situation économique et financière partout au pays et à mettre en œuvre des programmes d'information sur la monnaie auprès des détaillants, des organismes d'application de la loi et des institutions financières.

Dans leur travail quotidien, les employés s'efforcent de mettre en pratique toute une série de valeurs, dont un engagement à l'égard de l'excellence et un engagement mutuel. Les communications claires et ouvertes, la reconnaissance, le respect et la mise en commun des connaissances sont les fondements de ces engagements, et ce sont eux qui contribuent à créer un milieu de travail où chacun s'investit pleinement et où la collaboration et l'épanouissement professionnel vont de soi.

Au cours d'une année de bouleversements financiers, des employés du bureau de Toronto ont aidé la Banque à suivre l'évolution de la situation. *De gauche à droite (assis) : Eric Tuer et Jane Voll; (debout) : Gabriel Imbert-Boyd, Heather Scott-Smith, Imelda Garcia, Mark Caplan, Jane Pinto, Michael Dolega, Nadja Kamhi et Rob Ogrodnick; Brigid Brady est absente.*

La Banque mise sur la diversité et la considère comme un atout, ainsi qu'en témoigne un effectif issu d'horizons très divers. Elle encourage l'expression d'idées nouvelles et le recours à des solutions novatrices pour relever les défis liés au travail. En 2008, elle a tenu un jour de la diversité pour célébrer les perspectives et les talents uniques à chaque employé. Le personnel bénéficie par ailleurs de tout l'appui nécessaire pour apprendre les deux langues officielles et, comme environ 65 % de l'effectif possède une connaissance fonctionnelle de ces deux langues, le français et l'anglais sont régulièrement utilisés dans le milieu de travail.

Conformément à l'engagement qu'elle a pris d'offrir à ses employés un excellent milieu de travail, la Banque sonde périodiquement son personnel, ce qui lui permet de recueillir l'opinion de ses employés sur leur milieu de travail, d'évaluer les progrès qu'elle a accomplis et d'établir des priorités quant aux améliorations à apporter. Plus de 87 % de l'effectif a répondu au sondage en 2008, ce qui dénote le haut niveau d'engagement au sein de l'institution. Dans l'ensemble, les résultats sont supérieurs à ceux obtenus par d'autres organisations menant des enquêtes similaires. Ainsi, les points forts de la Banque ont notamment trait à la communication, aux rapports avec les collègues, au bilinguisme, à la reconnaissance et aux avantages sociaux faisant partie de la rémunération globale, tandis que les domaines susceptibles d'amélioration concernent la charge de travail et le salaire.

Outre ce qu'elle fait pour créer un milieu de travail de qualité supérieure, la Banque offre à ses employés un programme de rémunération globale concurrentiel, de même que d'excellentes occasions de formation et de perfectionnement. Des précisions sur la Banque et les possibilités de carrière qu'elle propose se trouvent dans le site Web de l'institution, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/rh/index.html.

Politique monétaire

Résultat visé : *Contribuer efficacement à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.*

Stratégie : *Garder l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible en se fondant sur une cible d'inflation clairement définie.*

Objectifs : *Maintenir l'inflation au taux visé de 2 % et formuler des recommandations quant au cadre de conduite de la politique monétaire susceptible de favoriser le plus la bonne tenue future de l'économie.*

L'expérience révèle que la meilleure façon dont une banque centrale peut concourir à la bonne tenue de l'économie est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire axées sur cet objectif sont fondées sur une cible d'inflation clairement définie.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

Réalisation de la cible d'inflation de 2 %

L'année 2008 a été particulièrement difficile pour la conduite de la politique monétaire. En effet, trois grands facteurs mondiaux ont exercé une influence marquée sur l'économie canadienne et ont rendu les perspectives plus incertaines que d'habitude.

D'abord et avant tout, la turbulence qui secoue les marchés financiers internationaux s'est intensifiée au fil des mois au point de donner lieu à la crise financière la plus grave depuis les années 1930. Ensuite, l'économie mondiale a connu une baisse de régime prononcée et est entrée en récession à la fin de l'année, par suite de la contraction de l'activité aux États-Unis, du tarissement des flux de capitaux vers les marchés émergents et d'un net recul de la confiance des ménages et des entreprises. Enfin, les cours des produits de base — et au premier chef ceux de l'énergie — ont subi d'importantes fluctuations, atteignant des sommets inégalés pendant l'été puis chutant abruptement. Conjugué aux mouvements de portefeuille liés à la crise financière internationale, ce repli s'est traduit au quatrième trimestre par une forte dépréciation du dollar canadien, dont le cours est tombé à environ 82 cents É.-U., alors qu'il était de 101 cents É.-U. à la fin de 2007.

Face à la crise financière internationale, les autorités dans plusieurs grandes économies, y compris au Canada, ont pris des mesures extraordinaires afin d'assurer un apport en liquidités aux marchés et de rétablir les flux de crédit (voir page 21). Devant les signes croissants d'un ralentissement généralisé de l'activité économique, elles ont également réduit les taux directeurs à des niveaux qui avoisinent, voire éclipsent, les creux de l'après-guerre et se sont engagées à poursuivre des politiques de relance budgétaire. À la faveur de la diminution rapide des tensions inflationnistes, la Banque du Canada a abaissé vigoureusement son taux directeur, le faisant passer de 4,25 % à la fin de 2007 à 1,5 % un an plus tard, soit une réduction cumulative de 275 points de base.

La croissance économique a fléchi au premier semestre de l'année à l'échelle internationale, en particulier dans les pays avancés, tandis que l'expansion continue des marchés émergents alimentait la hausse de la demande de matières premières. Le vif renchérissement des produits de base qui en est résulté n'a pas seulement fait grimper l'inflation dans le monde : au Canada, il a aussi concouru à améliorer davantage les termes de l'échange et à accroître le revenu national réel.

Après avoir légèrement augmenté au second semestre de 2007, le niveau moyen de l'activité économique est resté sensiblement le même au pays durant les deux premiers trimestres de 2008, malgré le dynamisme insufflé par la montée des prix des produits de base. Le volume des exportations a chuté et l'expansion de la demande

intérieure finale a nettement décéléré. Dans un contexte caractérisé par une inflation intérieure modérée, la faiblesse persistante de l'économie américaine et le resserrement des conditions du crédit, la Banque a retranché du taux directeur 125 points de base au total, en janvier, mars et avril.

Au moment de la parution, en juillet, de la *Mise à jour* du *Rapport sur la politique monétaire*, les cours des matières premières, surtout ceux de l'énergie, étaient très élevés, et l'on croyait que les gains supplémentaires de revenus attribuables à la vigueur des termes de l'échange du Canada contrebalanceraient les effets de l'essoufflement de l'économie mondiale, tout particulièrement ceux du ralentissement aux États-Unis. C'est pourquoi l'on estimait approprié que le taux cible du financement à un jour demeure fixé à 3 %. Le taux d'accroissement de l'indice des prix à la consommation (IPC) global était en train de dépasser la cible de 2 % et, pour autant que les prix des produits énergétiques évoluent conformément à ceux des contrats à terme, l'on prévoyait qu'il franchirait temporairement la limite supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation avant de revenir au taux visé de 2 % dans la seconde moitié de 2009.

Or la crise financière s'est intensifiée en septembre et au début d'octobre. Les écarts de crédit se sont fortement creusés, certains segments du marché ont cessé de fonctionner et divers indicateurs de confiance se sont effondrés.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois

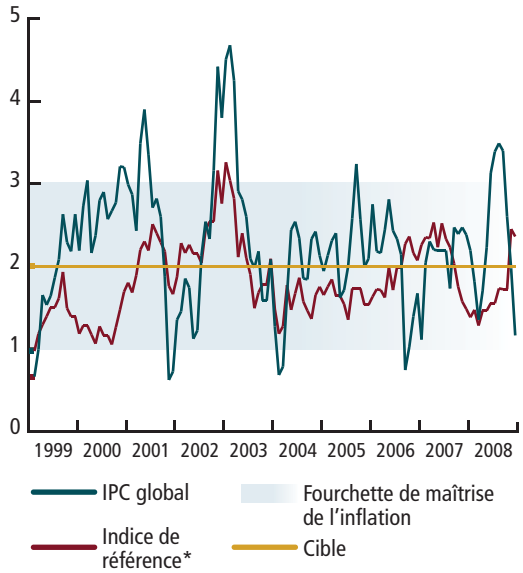

* Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Le premier sous-gouverneur, Paul Jenkins, et le gouverneur, Mark Carney, *à la conférence de presse qui a suivi la parution du* Rapport sur la politique monétaire

En octobre, de plus en plus d'indices montraient que l'économie américaine se contractait et que l'économie mondiale se dirigeait vers une récession. Face à l'atténuation des pressions inflationnistes et à l'aggravation de la crise financière mondiale, la Banque a abaissé son taux directeur de 50 points de base le 8 octobre, de concert avec d'autres grandes banques centrales, puis de 25 points de base le 21 octobre, date d'annonce préétablie. Dans sa livraison d'octobre du *Rapport sur la politique monétaire*, la Banque prévoyait que la croissance économique serait anémique jusqu'à la fin du premier trimestre de 2009, de par la dégradation des conditions du crédit, le tassement de la demande extérieure et la chute marquée des prix des matières premières.

En décembre, la Banque a appliqué au taux cible du financement à un jour une nouvelle baisse de 75 points de base pour le ramener à 1,5 %, soulignant dans son communiqué

Taux directeur

Données quotidiennes

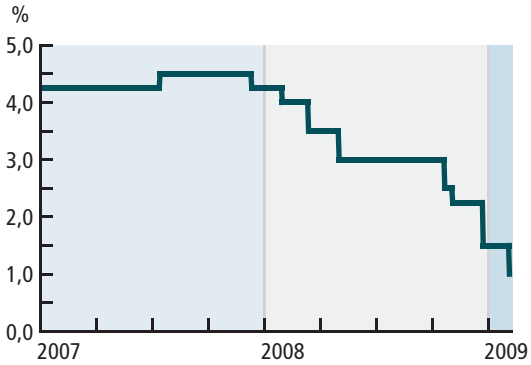

que les perspectives de l'économie mondiale s'étaient considérablement détériorées, que la récession à l'échelle du globe serait plus vaste et plus profonde que prévu et que les marchés financiers internationaux demeuraient extrêmement tendus. Elle estimait néanmoins que l'effet restrictif que ces facteurs exercent sur l'activité au Canada serait en partie compensé par la baisse du dollar canadien ainsi que par l'amélioration du fonctionnement des marchés monétaires et des conditions générales du crédit.

L'inflation mesurée par l'IPC global s'est accélérée au cours des huit premiers mois de 2008 pour s'établir à 3,5 % en août, sous l'effet de l'emballement des prix des produits de base, notamment du pétrole. L'inflation mesurée par l'indice de référence, en revanche, est demeurée remarquablement stable, se chiffrant à quelque 1,5 % durant toute cette période. Elle a ensuite bondi à 2,4 % en novembre et décembre, une fois supprimés les importants rabais consentis sur les véhicules automobiles. Du fait de la dégringolade des cours de l'énergie, le taux d'augmentation de l'IPC global a reculé au quatrième trimestre et clos l'année à 1,2 %.

Priorités en 2008

- Mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix.
- Approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation.
- Effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire.
- Analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations.
- Réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité.
- Se pencher sur les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque.
- Réaménager les processus opérationnels et entreprendre d'autres initiatives à l'appui du renouvellement de l'environnement informatique destiné à l'analyse économique.

Progrès accomplis

Mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix

En 2008, la Banque a accompli de grands progrès à l'égard de son programme de recherche pluriannuel visant à déterminer les coûts et les avantages que pourraient présenter : 1) l'adoption d'une cible d'inflation inférieure à 2 %; 2) la poursuite d'une cible basée sur le niveau des prix plutôt que sur l'inflation. Elle a aussi créé un site Web (http://www.inflationtargeting.ca/bienvenue) entièrement consacré à la diffusion de ses recherches sur le sujet.

Placée sous le thème de « La conduite de la politique monétaire en régime de cibles d'inflation : l'expérience internationale », l'édition 2008 du colloque annuel de la Banque a attiré des participants de calibre mondial, qui ont examiné maints aspects du ciblage de l'inflation, notamment le rôle des régimes de changes flottants, l'incidence des chocs externes et l'importance des communications et de la transparence. Par ailleurs, la Banque a aidé à organiser des colloques et des séances de travail sur des questions liées au taux d'inflation optimal et à la poursuite de cibles fondées sur le niveau des prix, et son personnel a continué à collaborer avec des spécialistes de l'extérieur pour approfondir les recherches dans ces domaines.

Dans l'ensemble, les résultats enregistrés jusqu'à présent donnent à penser que le taux d'inflation optimal est inférieur à 2 %, mais les avantages d'une réduction de la cible et les coûts de transition connexes font encore débat. Il se peut que des modèles plus détaillés permettent de mieux éclairer ces importantes questions. De récents travaux ont également confirmé les conclusions d'études antérieures selon lesquelles, en régime de cibles de niveau des prix, les attentes d'inflation peuvent exercer un puissant effet stabilisateur sur le cycle économique. Toutefois, il n'est pas certain qu'un tel régime soit avantageux lorsque l'économie est soumise à des chocs persistants de prix relatifs. De plus amples recherches s'imposent donc avant de pouvoir tirer des conclusions solides quant à la politique à suivre.

Programme de bourses de recherche

Le Programme de bourses de recherche de la Banque a pour objet de favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse et d'établir des partenariats avec des experts de l'extérieur.

Créée en 2002, la Bourse de recherche fournit un soutien financier à des personnes qui effectuent des recherches de pointe dans les domaines de la macroéconomie, de l'économie monétaire, de la finance internationale ainsi que de l'économie des marchés financiers et des institutions financières. Tous les ans, la Banque organise une séance d'échange de connaissances au cours de laquelle les lauréats présentent leurs travaux récents et rencontrent des chercheurs de l'institution pour discuter de questions d'intérêt commun et de l'orientation future de leurs recherches.

Les bourses de recherche de la Banque du Canada pour 2008 ont été décernées aux professeurs Michael Devereux, de l'Université de la Colombie-Britannique, et Shouyong Shi, de l'Université de Toronto. Les deux lauréats avaient déjà obtenu ces bourses en 2003, année où le programme a été institué. Le gouverneur, Mark Carney, a souligné que « MM. Devereux et Shi sont deux économistes de haut rang dont les travaux contribuent de façon notable à l'avancement de la recherche en économie ».

La Bourse du gouverneur est accordée depuis 2007 aux chercheurs qui ont commencé leur carrière il y a relativement peu de temps, qui enseignent à titre de professeur adjoint ou de professeur agrégé dans un programme d'études économiques ou commerciales d'une université canadienne et qui ont démontré qu'ils pouvaient offrir une contribution marquante aux recherches menées dans les domaines qui sont au cœur du mandat de la Banque.

Le professeur Henry Siu de l'Université de la Colombie-Britannique, premier lauréat de la Bourse du gouverneur, est connu pour ses travaux en macroéconomie. Comme l'a déclaré le gouverneur à la remise de la Bourse, « bien qu'étant au début de sa carrière, M. Siu a déjà d'importantes réalisations à son actif, et tout permet de croire qu'il continuera d'apporter une grande contribution aux champs d'étude qui présentent un intérêt pour la Banque ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de bourses de recherche, on peut consulter le site Web de la Banque, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/bourses.

Remise de la Bourse de recherche de 2008
(de gauche à droite) : Shouyong Shi, professeur à l'Université de Toronto, le gouverneur Mark Carney, Jock Finlayson, administrateur et président du Comité de nomination, et Michael Devereux, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique

Approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation

Il est essentiel de comprendre dans les faits les répercussions de la mondialisation sur l'économie canadienne pour mener une politique monétaire saine. En 2008, le personnel de la Banque a continué d'examiner l'incidence sur les prix mondiaux de la montée en puissance de la Chine, de l'Inde et d'autres pays à marché émergent, et en a conclu que cette incidence était limitée. L'effet des variations des prix des produits de base sur les termes de l'échange du Canada a aussi fait l'objet d'une étude. Il en est ressorti que la vive hausse de ces prix depuis 2002 a entraîné un essor vigoureux de la demande intérieure finale et fait progresser le niveau de vie au pays. Néanmoins, l'ajustement de l'économie à ce choc a probablement concouru à freiner la croissance de la productivité globale.

Pour mieux cerner les principales relations qui sous-tendent l'économie mondiale, la Banque a commencé à mettre au point un nouveau modèle prévisionnel de l'économie mondiale en collaboration avec le Fonds monétaire international.

Une nouvelle étude a également été entreprise sur les facteurs qui influencent le taux de change. Ses résultats portent à croire que, même si le dollar canadien est devenu plus sensible aux variations des cours des produits de base au fil du temps, une meilleure compréhension de ses mouvements, ainsi que de ceux des autres grandes monnaies, passe par une prise en compte plus complète des facteurs d'évolution propres à l'économie américaine.

Effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire

La Banque mène des recherches et des analyses afin de mieux saisir l'influence des modifications de la conjoncture financière sur des variables macroéconomiques clés telles que la production et l'inflation. Devant l'intensification de la crise financière internationale en 2008, la Banque a nettement élargi et approfondi le suivi qu'elle effectue de l'évolution du système financier. Elle s'est ainsi penchée tout particulièrement sur les marchés monétaires, les coûts de financement des banques, les coûts d'emprunt des ménages et des entreprises non financières de même que l'accès de ces derniers au crédit. L'élaboration de modèles d'accélérateur financier s'est poursuivie, lesquels aident déjà le personnel concerné à fournir des conseils stratégiques sur les répercussions

Agathe Côté, conseillère, prend la parole à une séance d'orientation destinée aux économistes nouvellement recrutés.

macroéconomiques de la crise financière. Enfin, les bureaux régionaux de la Banque ont été très attentifs à l'incidence, sur les entreprises canadiennes, des changements observés aux chapitres de la disponibilité et du coût du crédit.

Analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations

En 2008, la Banque a terminé un examen exhaustif des répercussions sectorielles du renchérissement des produits de base depuis 2002. Les études ont permis d'établir que l'incidence directe sur la production globale et l'emploi a été assez limitée, tout d'abord parce que la part que représente le secteur des matières premières dans l'économie est relativement modeste, et ensuite parce que dans le secteur énergétique, la production et l'emploi mettent du temps à réagir à une hausse des investissements en raison des longs délais d'exécution des projets. Les effets indirects jouent en revanche un rôle important, puisqu'ils stimulent la demande intérieure et qu'ils sont favorables à certains secteurs, comme celui de la construction.

Réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité

La croissance de la production potentielle détermine le rythme auquel l'économie peut progresser de manière durable et non inflationniste. Le vieillissement des baby-boomers, le recul des taux de natalité et la stabilisation du taux d'activité des femmes laissent tous prévoir un ralentissement de la croissance tendancielle

Le renforcement des capacités de recherche de la Banque

La recherche joue un rôle fondamental dans l'atteinte des objectifs fixés pour chacune des grandes fonctions de la Banque. Aussi, dans le cadre d'une initiative de longue haleine visant à renforcer ses capacités de recherche, l'institution a mandaté, en 2007, un comité externe composé d'éminents économistes universitaires et économistes-chercheurs pour évaluer la qualité de ses travaux et formuler des recommandations afin d'améliorer son environnement de recherche. Le comité a rendu ses conclusions en 2008.

Le comité s'est concentré sur les études destinées à « faire avancer l'état général des connaissances » et a estimé que leur qualité est « relativement élevée ». Compte tenu du fait que la Banque n'est qu'à mi-chemin de cette initiative pluriannuelle, il n'est pas étonnant que le comité soit également arrivé à la conclusion que d'importantes améliorations seront nécessaires pour qu'elle atteigne les normes des autres institutions qui se distinguent dans la conduite de politiques publiques.

Les recommandations du comité s'articulent autour de trois grands axes. Le premier est lié à l'établissement des priorités et à l'emploi du temps des chercheurs. Le comité conseille ainsi d'accorder plus de latitude à ceux-ci dans le choix de leur sujet d'étude et de moduler le temps qu'ils consacrent aux projets au long cours selon leurs intérêts et leurs capacités. Le deuxième axe touche des aspects d'ordre organisationnel. On engage la Banque à mieux harmoniser sa structure organisationnelle avec ses grandes fonctions afin d'appuyer plus solidement sa capacité de recherche. Quant au troisième axe, il concerne les cheminements de carrière au sein de l'institution. Les principales recommandations du comité à ce sujet consistent, d'une part, à aligner les salaires des chercheurs titulaires de doctorat sur ceux que les universités canadiennes de premier rang offrent pour des postes similaires et, d'autre part, à davantage tenir compte, dans les promotions et la rémunération au rendement, d'indicateurs de la qualité de la recherche tels que la publication dans des revues prestigieuses.

Dans ses réactions au rapport du comité, la Banque fait remarquer qu'elle a déjà « réalisé des progrès appréciables [...] en vue de renforcer sa capacité de recherche » et que « la réputation de l'institution s'accroît ». En outre, comme le gouverneur le souligne dans la présente publication (page 4), l'institution a procédé en 2008 à une réorganisation de ses départements et à un réaménagement des responsabilités, ce qui aura pour avantages, entre autres, de contribuer à canaliser et à étoffer les efforts de recherche.

La Banque s'emploie encore à relever les défis qui se posent à elle sur les plans de la rémunération et des cheminements de carrière et à faire en sorte que ses chercheurs disposent des outils indispensables à un travail de haute qualité, à savoir le bon environnement TI, les bonnes données et les bons partenariats externes.

On peut consulter en ligne le rapport du comité et les réactions de la Banque à celui-ci aux adresses suivantes : http://www.banqueducanada.ca/fr/pdf/revue_externe.pdf et http://www.banqueducanada.ca/fr/pdf/reactions_examen_externe.pdf.

du facteur travail dans les prochaines décennies. Cela entraînera un affaiblissement de l'expansion de la production potentielle s'il n'y a pas de hausse compensatoire de la productivité de la main-d'œuvre. Selon les recherches menées en 2008, il semble peu probable que le taux d'accroissement tendanciel de la productivité augmente de façon marquée à court terme. C'est pourquoi les estimations de l'évolution tendancielle de la productivité sur lesquelles se fonde la projection du Conseil de direction relative à la production potentielle ont été revues à la baisse dans la livraison d'octobre du *Rapport sur la politique monétaire*.

Des recherches ont aussi été effectuées en vue de mieux comprendre les facteurs qui influent sur la productivité au pays. Selon une première étude, les dépenses en immobilisations dans le domaine des technologies de l'information et des communications — qui sont généralement inférieures à celles qu'on enregistre au sud de la frontière — ont des retombées positives faibles, mais statistiquement significatives, sur la productivité. Une autre étude donne à penser que les petites entreprises ont tendance à être moins productives que les grandes. Cette dernière conclusion est importante pour le Canada, car la proportion des emplois fournis par les petites entreprises y est plus élevée qu'aux États-Unis.

Se pencher sur les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque

En 2008, des recherches ont porté sur l'exploitation, par les marchés, des indications prospectives que la Banque intègre à ses annonces du taux directeur. Il en est ressorti que, bien que de tels indices accroissent la prévisibilité des décisions de politique monétaire aux yeux des acteurs du marché, ces derniers ont tendance à moins tenir compte des informations économiques pertinentes pour prévoir les taux directeurs.

Pour renforcer la transparence de son processus décisionnel au chapitre de la politique monétaire, la Banque a commencé à publier dans son site Web les résultats de l'enquête qu'elle réalise chaque trimestre auprès des responsables du crédit (ces résultats paraissent en même temps que ceux de l'enquête sur les perspectives des entreprises). L'enquête sert à recueillir des renseignements sur l'évolution du coût du crédit aux entreprises et des modalités d'octroi des prêts non liées au prix ainsi qu'à sonder les grandes institutions financières canadiennes sur la manière dont les fluctuations de la conjoncture économique ou financière influent sur leurs activités de prêt aux entreprises.

Réaménager les processus opérationnels et entreprendre d'autres initiatives à l'appui du renouvellement de l'environnement informatique destiné à l'analyse économique

Voici deux ans, la Banque a engagé une vaste refonte de son environnement informatique destiné à l'analyse économique, dont la planification s'est achevée en 2008. L'infrastructure utilisée dans la préparation des projections économiques a été renforcée et les délais de calcul ont été raccourcis de plus de 80 %. Un projet pilote a été lancé pour tester la composante « zone de recherche » du nouvel environnement. Lorsqu'elle sera fin prête en 2009, cette composante améliorée permettra aux chercheurs de la Banque d'accéder à des logiciels spécialisés et de communiquer et mettre en commun plus facilement des données avec leurs collègues de l'extérieur.

Priorités en 2009

- *Renforcer l'analyse conjoncturelle et le suivi de l'évolution économique.*
- *Poursuivre les recherches sur le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, en particulier sur les difficultés que pose l'abaissement des taux directeurs à des niveaux proches de 0 %.*
- *Continuer les études sur les liens entre l'économie réelle et le système financier, et en tenir compte dans les modèles de prévision et les activités de suivi.*
- *Appliquer les recommandations du comité externe d'évaluation de la recherche.*

Système financier

Résultat visé : *Contribuer au maintien de la stabilité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.*

Stratégie : *Assurer la prestation de services bancaires essentiels et influer sur le comportement des secteurs public et privé en vue d'améliorer la fiabilité et l'efficience du système financier.*

Objectifs : *Limiter le risque systémique, faire des recherches, des analyses et des recommandations stratégiques de grande portée et fournir des services de banque centrale fiables.*

Le système financier est composé des institutions financières, des marchés financiers et des systèmes de compensation et de règlement. La Banque du Canada s'attache à favoriser la fiabilité et l'efficience du système financier en offrant des services de banque centrale — dont des facilités de trésorerie —, en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, en effectuant et en publiant des recherches sur des questions de politique touchant le système financier et en fournissant des conseils à diverses organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques. Grâce à des modifications apportées à sa loi constitutive en juillet 2008, la Banque du Canada dispose d'une plus grande souplesse pour procurer des liquidités au système financier.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

Favoriser la stabilité et l'efficience du système financier

La crise

La tourmente qui secoue les marchés financiers de la planète depuis août 2007 a dégénéré en crise au dernier trimestre de 2008, la perte de confiance s'étant aggravée et généralisée par suite d'une série de faillites ou quasi-faillites de grandes institutions financières américaines et européennes. Dans de nombreux pays, les marchés du financement de gros sont paralysés, et la plupart des banques ne peuvent y lever des fonds à plus d'un jour ou, dans le cas du Canada, à plus d'une semaine.

Les écarts de rendement relatifs aux obligations des sociétés se sont creusés à des niveaux records en octobre, les marchés boursiers ont plongé et la volatilité des taux de change s'est vivement accrue. Le durcissement des conditions du crédit et la réduction du levier d'endettement qui se poursuit dans beaucoup d'institutions financières ont intensifié les inquiétudes quant aux effets de la faiblesse du secteur financier sur l'économie mondiale.

Les interventions face à la crise

En réaction à la crise, les gouvernements et les banques centrales — dont la Banque du Canada — ont mis en place un train de mesures sans précédent pour stabiliser le système financier mondial. Le 10 octobre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G7 ont annoncé un plan d'action visant à rétablir les flux de crédit. Ces pays se sont engagés à prendre « toutes les mesures nécessaires » afin de débloquer les marchés monétaires et du crédit en veillant à ce que les institutions financières d'importance systémique aient largement accès aux liquidités et au financement et puissent mobiliser, auprès de sources publiques et privées, des capitaux en quantité suffisante pour ramener la confiance. Le plan a été étayé par un échéancier précis au sommet du G20 en novembre.

La Banque du Canada est intervenue vigoureusement face à la crise : elle a accru son apport de liquidités en relevant l'encours de ses prises en pension à plus d'un jour, élargi la liste des titres acceptés en garantie ainsi que celle des contreparties admissibles et créé de nouvelles facilités de prêt (voir l'encadré à la page 21).

Les apports de liquidités de la Banque du Canada en réponse à la crise financière

Les liquidités sont indispensables au bon fonctionnement des marchés financiers. En 2008, tout comme au deuxième semestre de 2007, la Banque du Canada a soutenu très activement le taux du financement à un jour. L'assèchement de la liquidité des principaux marchés en 2008, surtout après la mi-septembre, a amené toutefois nombre de banques centrales à élargir l'éventail de leurs facilités de trésorerie. Les changements que la Banque a apportés à ce chapitre en 2008 sont de deux ordres :

Création de nouvelles facilités de trésorerie et élargissement de celles qui existent déjà

- *L'encours des prises en pension à plus d'un jour est passé de 4 milliards de dollars (valeur nominale) au printemps, à plus de 35 milliards de dollars à la fin de l'année. La liste des contreparties admissibles a été étendue aux participants au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), et les adjudications se tiennent maintenant une fois la semaine plutôt qu'aux deux semaines.*
- *Une facilité de prise en pension à plus d'un jour visant des titres du marché monétaire a été instaurée, à laquelle les participants admissibles à ce marché ont indirectement accès par l'intermédiaire des négociants principaux.*
- *Une facilité de prêt à plus d'un jour a été offerte aux participants au STPGV contre nantissement de portefeuilles de prêts non hypothécaires.*

Changements apportés aux titres acceptés en garantie

- *La liste des titres admissibles aux prises en pension à plus d'un jour a été élargie, et le papier commercial adossé à des actifs provenant d'émetteurs affiliés est accepté de façon provisoire.*
- *Les portefeuilles de prêts non hypothécaires sont acceptés temporairement en garantie dans le cadre du STPGV et du mécanisme permanent d'octroi de liquidités.*

Actifs de la Banque du Canada en 2008

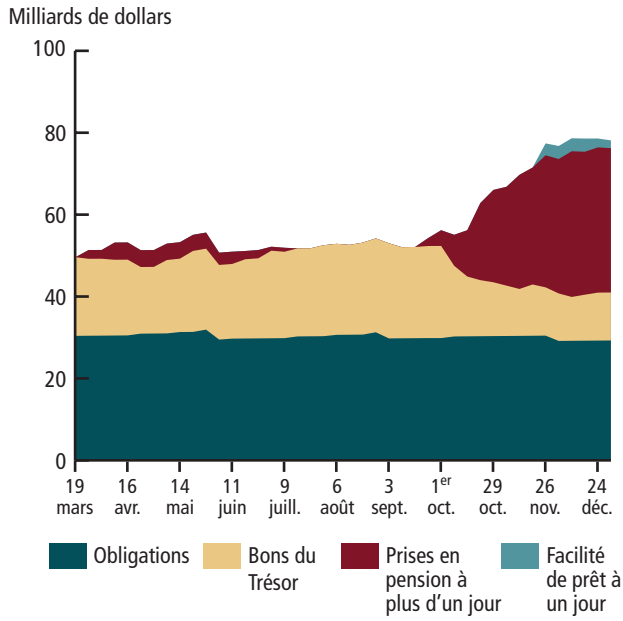

Passifs de la Banque du Canada en 2008

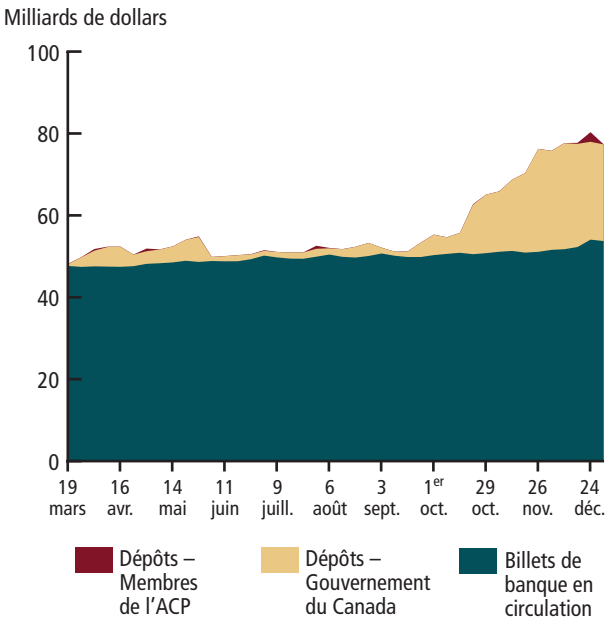

L'octroi de liquidités à plus d'un jour a fait augmenter considérablement les actifs figurant au bilan de la Banque du Canada, mais son incidence sur la base monétaire a été neutralisée par la hausse des dépôts du gouvernement canadien.

Le gouvernement fédéral est aussi intervenu afin d'améliorer l'accès des banques et des autres institutions financières au financement, le but étant de soutenir le crédit que celles-ci accordent aux consommateurs, aux acheteurs de maison et aux entreprises. Il a mis sur pied un programme d'acquisition de prêts hypothécaires assurés d'une valeur allant jusqu'à 75 milliards de dollars — ce plafond a ensuite été porté à 125 milliards de dollars dans le budget fédéral de 2009 — et créé la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs, qui permet de garantir certains titres de créance de gros émis par les banques et les autres institutions de dépôt admissibles du pays.

Dans les semaines qui ont suivi l'adoption de ces mesures, les tensions sur les marchés mondiaux du financement à court terme ont commencé à s'atténuer, comme en témoignent le rétrécissement des écarts et la reprise des émissions. Les écarts de crédit devraient néanmoins demeurer élevés quelque temps, en raison, entre autres, du temps qu'il faudra pour que la confiance soit entièrement rétablie et que les marchés du crédit redeviennent pleinement fonctionnels.

L'incidence sur le système financier canadien

Le système financier canadien s'est avéré relativement résilient tout au long de la crise, mais il n'est pas immunisé contre les retombées de la situation à l'étranger. Les marchés du financement de gros au pays ont été soumis à de fortes pressions, ce qui a entravé le fonctionnement normal du système financier. L'expansion du crédit s'est poursuivie, quoique les écarts de taux d'intérêt se soient élargis par rapport au taux directeur.

Le cadre de réglementation du Canada a favorisé la stabilité financière du pays durant cette période de bouleversements. Quatre facteurs ont aidé les institutions financières canadiennes à préserver leur capacité de prêt : des ratios de levier financier inférieurs à ceux de beaucoup de leurs homologues étrangères, une exposition moindre aux instruments adossés à des actifs, de meilleures pratiques de gestion du risque et une capacité de mobiliser de nouveaux capitaux. Tous ces facteurs ont permis à l'ensemble des grandes banques du pays de maintenir leurs ratios de fonds propres de première catégorie au-dessus de 9 %. Le marché hypothécaire canadien est resté vigoureux, en grande partie grâce à la prudence des pratiques de prêt.

Toni Gravelle, sous-chef du département de la Stabilité financière, donne un exposé sur la situation financière mondiale.

L'amélioration de la résilience du système financier mondial

Outre les initiatives prises ponctuellement pour apaiser les tensions, les banques centrales et les autorités de réglementation ont mené d'étroites consultations tout au long de 2008 afin d'élaborer des améliorations d'ordre fondamental et prospectif à apporter au cadre de réglementation, dans l'intention d'accroître la résilience face aux chocs financiers.

Une réalisation digne de mention à cet égard est la rédaction d'un rapport sur les turbulences financières par le Forum sur la stabilité financière, qui regroupe des autorités financières nationales, des organismes de normalisation mondiaux et des institutions financières internationales. Ce document étoffé présente des recommandations concrètes pour renforcer la surveillance prudentielle en matière de fonds propres, de liquidité et de gestion des risques, rehausser la transparence et les méthodes de valorisation, modifier le rôle et l'utilisation des notations de crédit, augmenter la réactivité des autorités face aux risques et améliorer la gestion des tensions s'exerçant dans le système financier. Le Canada a mis en œuvre les recommandations jugées prioritaires en 2008 et poursuit ses efforts de collaboration en vue d'appliquer l'intégralité du plan.

La Banque a continué son travail visant à accroître l'efficacité du Fonds monétaire international (FMI) et à examiner, de concert avec des partenaires mondiaux,

les forces qui contribuent au caractère procyclique du système financier et les options envisageables pour les atténuer.

L'évaluation du secteur financier

En 2006, le Canada a invité le FMI à examiner la santé de son système financier dans le cadre du Programme d'évaluation du système financier. Le FMI a procédé à l'évaluation en 2007 et en a publié les résultats en février 2008. La conclusion générale est que le Canada a un système financier pleinement développé, très évolué et bien géré. Selon le rapport, la stabilité financière du pays repose sur de saines politiques macroéconomiques et un cadre de contrôle et de réglementation prudentielle robuste; en outre, l'assurance-dépôts et les mécanismes de gestion des crises et de résolution des défaillances sont bien conçus. L'examen comportait une simulation de crise qui utilisait comme scénario une correction désordonnée des déséquilibres mondiaux. Cette simulation a révélé que les grandes banques canadiennes sont en mesure de résister à des chocs considérables.

Publiée deux fois l'an, en juin et décembre, la *Revue du système financier* est un important moyen par lequel la Banque contribue à la stabilité et à la résilience du système financier au pays. La *Revue* décrit l'évolution du système, cerne les risques potentiels qui en menacent la solidité et met en lumière les efforts déployés par la Banque pour atténuer ces risques. De plus, elle offre un résumé des travaux récents du personnel portant sur des questions liées au système financier. La *Revue* a été remodelée en 2008 afin de mieux expliquer les principaux risques et vulnérabilités d'origine nationale ou internationale ainsi que le jugement collectif du Conseil de direction de la Banque à l'égard de ces risques.

La limitation du risque systémique dans les systèmes de compensation et de règlement

Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement désignés comme étant d'importance systémique. La tourmente financière qui a débuté en 2008 et qui se poursuit encore a mis ces systèmes à l'épreuve, mais ils ont continué de bien fonctionner tout au long de cette période d'incertitude et de volatilité accrues.

En novembre, la Banque du Canada et d'autres banques centrales ont signé un protocole international qui officialisait la surveillance concertée de la CLS Bank, une banque internationale qui assure le règlement simultané des opérations de change. Le nouveau protocole établit le mandat du Comité de surveillance, comité dont la Banque du Canada est membre et qui, sous la houlette de la Réserve fédérale américaine, constituera le principal organe de surveillance commune.

Au cours de l'année, la Banque a évalué un certain nombre de modifications d'envergure touchant chacun des systèmes désignés. Elle continue de travailler en

Des délégués de 27 pays ont pris part à la réunion du Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA) organisée par la Banque en mai 2008. Le CEMLA est l'association régionale des banques centrales des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

collaboration étroite avec les propriétaires et exploitants de ces systèmes : La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui exploite le CDSX; l'Association canadienne des paiements, chargée du STPGV, le système qui traite les paiements de grande valeur à délai de règlement critique effectués en dollars canadiens; et la CLS Bank.

La Banque soumet ses propres systèmes à des tests réguliers et dirige périodiquement ses opérations depuis son site de relève. En 2008, son système de services bancaires a été disponible 100 % du temps, un résultat en légère hausse par rapport à celui de 2007.

Priorités en 2008

- Poursuivre l'élaboration du cadre d'évaluation de la stabilité du système financier.
- Revoir les principes et les pratiques liés aux mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque.
- Continuer les recherches sur l'efficience du système financier, y compris l'analyse des marchés des titres à revenu fixe et du coût du capital.
- Évaluer les implications de la concentration des services financiers pour les systèmes de compensation et de règlement.
- Mettre en place la nouvelle application liée aux services bancaires.

Progrès accomplis

Stabilité du système financier

Poursuivre l'élaboration du cadre d'évaluation de la stabilité du système financier

En 2008, l'élaboration d'un cadre destiné à aider la Banque à repérer et à analyser les sources de risque systémique pouvant menacer les systèmes financiers canadien et international a avancé à grands pas. Des membres du personnel se sont penchés sur plusieurs éléments de ce cadre, y compris : les moyens possibles d'évaluer les risques de contagion dans les secteurs bancaires canadien et international; l'endettement des ménages; l'interdépendance des systèmes de compensation et de règlement; le règlement des opérations sur produits dérivés; et la gestion de la liquidité dans les banques canadiennes. Le travail sur la simulation de crise macroéconomique s'est poursuivi avec l'intégration de l'incidence du risque de marché. En outre, la Banque a continué d'élaborer un cadre de surveillance et d'analyse des risques provenant de l'étranger.

Revoir les principes et les pratiques liés aux mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque

Les banques centrales sont les sources de liquidités de dernier recours pour le système financier. Les perturbations des marchés financiers les ont amenées à réexaminer leur rôle en la matière, particulièrement lorsque ces marchés sont tendus. Un article de la livraison de juin de la *Revue du système financier* analyse les raisons et l'opportunité des interventions des banques centrales sur les marchés financiers et la forme qu'elles pourraient prendre. Il décrit les principes qui devraient présider à la conception d'un cadre stratégique à cet égard et détermine quels instruments, correspondant aux objectifs et aux fonctions des banques centrales, celles-ci peuvent utiliser pour réagir à la turbulence extraordinaire des marchés. Ces principes ont guidé l'expansion des opérations d'octroi de liquidités face à l'intensification de la crise financière au cours de l'automne.

Efficience du système financier

Continuer les recherches sur l'efficience du système financier, y compris l'analyse des marchés des titres à revenu fixe et du coût du capital

En 2008, les recherches menées à la Banque ont porté sur divers sujets liés à l'efficience, dont :

- la formation des prix et la liquidité sur les marchés des titres à revenu fixe;
- l'incidence des exigences en matière d'information sur le coût du capital;
- la contribution qu'apportent les obligations sécurisées à l'efficience en permettant aux institutions financières de diversifier davantage leurs sources de financement;
- le rôle des cambistes dans la fourniture de la liquidité intrajournalière et au-delà d'un jour;
- l'expansion des services bancaires électroniques;
- l'effet d'un système de règlement à plusieurs niveaux d'intermédiation sur l'efficience.

Évaluer les implications de la concentration des services financiers pour les systèmes de compensation et de règlement

La tendance mondiale demeure à la concentration dans le secteur financier. En 2008, la Banque a étudié les effets éventuels de ce mouvement sur les systèmes nationaux de compensation et de règlement. À l'aide de simulations, des chercheurs ont examiné plusieurs fusions hypothétiques entre participants au Système de transfert de paiements de grande valeur du Canada. Les résultats donnent à penser qu'une fusion entre deux participants pourrait influer sur les risques et les coûts auxquels doivent faire face tous les participants au système, selon la nature des interactions entre les parties qui fusionnent, et pourrait également se répercuter sur le fonctionnement d'autres mécanismes de compensation et de règlement nationaux et internationaux.

Développement de l'infrastructure TI

Mettre en place la nouvelle application liée aux services bancaires

En tant que fournisseur exclusif de services de soutien aux systèmes de compensation et de règlement cruciaux du pays, la Banque a entrepris un projet pluriannuel en vue d'améliorer la fiabilité et l'efficience des opérations connexes. Un des volets clés du projet, le Système bancaire à haute disponibilité (SBHD), a été lancé avec succès en octobre 2008. Ce système soutient les opérations critiques des systèmes de paiement, de compensation et de règlement nationaux et internationaux, ainsi que la prestation de services liés aux titres et aux liquidités à court terme. Le travail sur le SBHD a comporté la mise au point de matériel et de logiciels, une série d'essais et la formation des utilisateurs internes et externes.

Priorités en 2009

- *Promouvoir la surveillance et la réglementation macroprudentielles et participer aux initiatives de réglementation au Canada et dans le monde.*
- *Continuer d'élaborer un cadre d'évaluation de la stabilité du système financier et renforcer l'analyse des risques qui pèsent sur le système financier canadien et la communication de l'information connexe.*
- *Réévaluer les principes et les pratiques qui sous-tendent les mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque.*
- *Analyser les fondements microéconomiques des marchés financiers, y compris le rôle des instruments complexes et de l'infrastructure.*
- *Déterminer et évaluer les risques que posent les systèmes de compensation et de règlement et les autres éléments d'infrastructure.*

Monnaie

Résultat visé : *Faire en sorte que les Canadiens se servent des billets de banque en toute confiance.*

Stratégie : *Réduire les niveaux de contrefaçon en deçà d'un seuil clairement défini.*

Objectifs : *Abaisser le taux de contrefaçon, d'ici la fin de 2009, à moins de 100 faux billets détectés annuellement par million de billets authentiques en circulation, et se préparer à entreprendre l'émission d'une nouvelle série de billets de banque à compter de 2011.*

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. En 2008, elle a émis 300 millions de billets neufs et a retiré de la circulation 250 millions de coupures usées. Il y avait, à la fin de l'année, quelque 1,8 milliard de billets en circulation, d'une valeur totale de près de 54 milliards de dollars.

Travail en cours pour atteindre les objectifs et le résultat visé

La stratégie qu'a adoptée la Banque pour préserver la confiance dans les billets de banque canadiens comporte quatre volets : élaborer des billets difficiles à contrefaire; accroître la vérification systématique des billets par les détaillants; promouvoir la répression de la contrefaçon par les organismes d'application de la loi et les procureurs; et retirer de la circulation les billets usés, les faux ainsi que les coupures des anciennes séries, plus vulnérables.

En 2008, le nombre de billets contrefaits écoulés a chuté une quatrième année de suite pour s'établir à 76 par million de billets authentiques en circulation. Ce chiffre est inférieur à la cible de moins de 100 faux par million que la Banque s'est fixée pour 2009. Par contre, la valeur des billets contrefaits écoulés a augmenté, passant de 3,3 millions de dollars en 2007 à 6,0 millions en 2008. Cette situation est attribuable à la mise en circulation en grand nombre d'une fausse coupure de 100 dollars

Nombre de faux billets écoulés par million de billets en circulation*

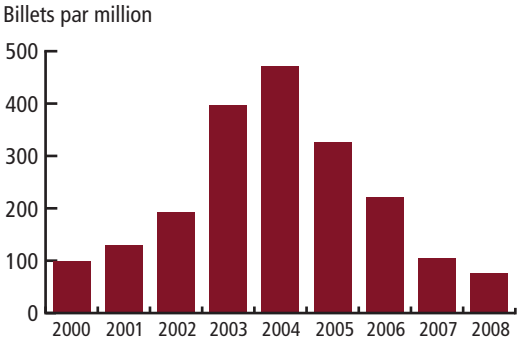

* Cible visée en 2009, selon le plan à moyen terme : moins de 100 faux billets par million

Valeur des faux billets retirés de la circulation

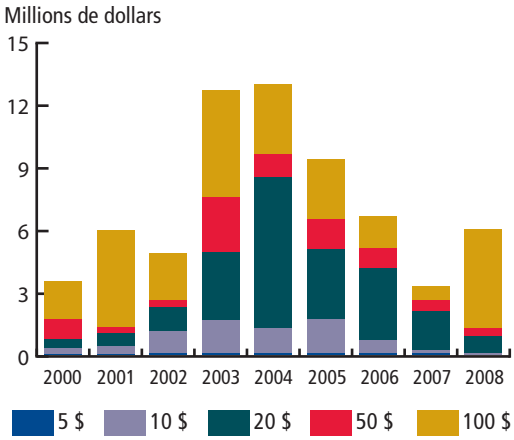

dans la région du Grand Toronto et dans la région métropolitaine de Montréal.

En 2008, la coupure la plus contrefaite a été celle de 100 dollars, ce qui tranche avec la tendance observée au cours des dernières années, où le billet de 20 dollars était la cible préférée des faussaires. Plus du tiers des faux saisis en 2008 étaient des coupures des anciennes séries, moins sûres, même si elles ne représentaient pourtant qu'une très faible proportion des billets en circulation.

Face à la contrefaçon de la coupure de 100 dollars, la Banque a informé le public en diffusant des communiqués et en avisant les détaillants, tant directement que par l'entremise de leurs associations de gens d'affaires. Elle a multiplié les programmes de formation sur l'authentification des billets de banque et collaboré étroitement avec les institutions financières pour retirer ces faux de la circulation. Selon les forces policières, la sensibilisation accrue des commerçants a contribué à l'arrestation de nombreux individus qui tentaient de passer les billets contrefaits. À la fin de l'année, le nombre de faux billets de 100 dollars en circulation avait considérablement diminué.

Priorités en 2008

- Poursuivre l'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs.
- Élargir les communications ciblées visant à accroître la vérification des billets par les détaillants.
- Amener les organismes d'application de la loi et les procureurs à accroître leurs efforts de répression de la contrefaçon.
- Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à renforcer le Système de distribution des billets de banque.
- Abaisser le seuil de contrefaçon visé, à la lumière de l'expérience des principales banques centrales.

Progrès accomplis

Poursuivre l'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs

Des progrès constants ont été réalisés en 2008 en vue de l'émission d'une nouvelle série de billets de banque. L'évaluation des matériaux et des éléments de sécurité s'est poursuivie, et différentes options relatives à la conception visuelle des nouveaux billets ont été définies.

La Banque travaille étroitement avec d'autres banques centrales, des sociétés d'impression de produits fiduciaires et des fabricants d'équipement pour mieux comprendre la menace que représentent les nouvelles techniques de reprographie auxquelles ont accès les faussaires et mettre au point de nouveaux éléments de sécurité. À titre d'exemple, l'institution est membre du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, une association de 30 banques centrales qui collaborent afin de cerner et d'analyser les risques de contrefaçon et d'élaborer des mesures stratégiques pour y faire face. En 2008, la Banque a participé avec de nombreuses firmes du secteur privé à l'évaluation de nouvelles technologies pour rendre les billets plus sûrs et à la mise au point de nouveaux éléments de sécurité. En partenariat avec une autre banque centrale et des chercheurs du milieu universitaire, elle a aussi mené des recherches pour mesurer l'utilité pratique de divers éléments de sécurité dans le cadre de processus d'authentification simulés.

Élargir les communications ciblées visant à accroître la vérification des billets par les détaillants

La sûreté des billets de banque passe par la sensibilisation du public aux éléments de sécurité dont ils sont dotés et par leur utilisation systématique par les détaillants pour vérifier l'authenticité des billets. Pour encourager cette pratique, la Banque produit toute une série de documents d'information imprimés, audiovisuels et numérisés, dont certains sont offerts en plusieurs langues, outre le français et l'anglais. Des renseignements détaillés à ce sujet se trouvent dans son site Web, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/index.html.

Le personnel des bureaux régionaux de la Banque donne des séances de formation sur mesure aux détaillants et aux caissiers, notamment dans les commerces où une bonne part des transactions sont réglées en espèces.

Le sous-gouverneur Pierre Duguay remet le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de 2008 aux membres de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon de la GRC à Toronto. L'enquête que ceux-ci ont menée a conduit à la saisie de plus de 4 millions de dollars en faux billets de 20 dollars de la série* L'épopée canadienne*, ce qui constitue la plus importante saisie de monnaie contrefaite de l'histoire du pays. On ne pense pas que ces faux aient circulé. *De gauche à droite : Pierre Duguay, le caporal Tim Laurence, la caporale Susan MacLean et le sergent d'état-major Ken MacDonald*

En partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres services de police, les Partenaires des cartes de paiement, Postes Canada et plusieurs associations de détaillants, la Banque a lancé un DVD intitulé *Échec à la fraude : à vous de jouer!* qui porte sur la contrefaçon des billets de banque, la fraude par carte de crédit et de débit, les chèques frauduleux ainsi que le vol d'identité. Cet outil de sensibilisation, qui a été distribué à plus de 80 000 exemplaires en 2008, a gagné la faveur du public auquel il était destiné. Il a aussi été remarqué par l'International Association of Currency Affairs, qui lui a attribué le prix de meilleur programme de sensibilisation publique à la monnaie. On le trouvera dans le site Web de la Banque, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/fraude/fraude-f.html.

Amener les organismes d'application de la loi et les procureurs à accroître leurs efforts de répression de la contrefaçon

La Banque collabore de près avec les organismes d'application de la loi, en particulier la GRC, et avec les procureurs de la Couronne, pour mieux faire connaître les coûts directs et indirects de la contrefaçon, l'importance de la prévention et la nécessité de poursuivre les contrevenants. L'institution fait paraître un bulletin trimestriel, intitulé *Liaison anticontrefaçon*, qui s'adresse aux policiers et aux procureurs. Elle met également à la disposition des collèges communautaires et cégeps

Si l'argent m'était conté : la Collection nationale de monnaies du Canada

Le quatrième titre de la série de livres commémoratifs de la Banque du Canada, Si l'argent m'était conté : la Collection nationale de monnaies du Canada*, évoque les diverses facettes de l'argent, son évolution et le rôle qu'il joue dans la société par le truchement d'objets de la Collection nationale de monnaies, qu'abrite le Musée de la monnaie, situé au siège de la Banque, à Ottawa.*

En plus de faire découvrir au lecteur maints objets étranges et étonnants qui ont servi d'instruments d'échange au fil du temps et de s'attarder sur les facteurs qui ont influencé l'évolution de la monnaie, l'ouvrage aborde la numismatique.

On peut acheter ce volume, tout comme les trois qui le précèdent dans la série — La Banque du Canada : une histoire en images, L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens *et* Au-delà de l'argent : l'architecture et les œuvres d'art de la Banque du Canada — *au Musée de la monnaie. Il est aussi possible de les commander en téléphonant au 613 782-8248 ou au 1 877 782-8248 (numéro sans frais en Amérique du Nord), en s'adressant par courriel à publications@banqueducanada.ca, ou en écrivant au Service de la diffusion des publications, Banque du Canada, tour Ouest, 9e étage, 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9.*

offrant un programme de justice pénale ainsi que des diverses académies de police au pays de la formation et des outils destinés à combattre la contrefaçon.

En 2008, la Banque a créé une base de données sur les poursuites pour contrefaçon afin de surveiller les tendances liées aux peines infligées. L'analyse des causes suivies par la Banque a révélé que la déclaration de cette dernière concernant les effets de la contrefaçon sur les victimes a été utilisée par les policiers ou les procureurs dans plus du tiers des cas.

Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à renforcer le Système de distribution des billets de banque

Les deux centres de traitement de la Banque trient les billets reçus des institutions financières pour en vérifier la qualité et l'authenticité. Les coupures en bon état sont remises en circulation, les billets usés et ceux des anciennes séries, moins sûres, sont détruits et les faux sont envoyés à la GRC. En 2008, ces centres ont traité 665 millions de billets de banque; de ceux-ci, environ 250 millions ont été retirés de la circulation en raison de leur usure. Le matériel de traitement des billets ayant été installé dans les années 1990, à l'époque de la construction des centres, la Banque a entrepris de le moderniser afin d'en améliorer l'efficacité et d'en prolonger la vie utile. Le terme de ce projet, prévu à l'origine pour 2008, a été remis à 2009 à cause de retards touchant le développement du logiciel.

La Banque se sert du Système de distribution des billets de banque, qu'elle exploite avec les institutions financières participantes, pour alimenter en billets neufs les institutions financières, qui redistribuent les coupures en bon état et retournent à la Banque celles qui ne le sont pas. Le Système a été mis en œuvre en 1997-1998. À la suite d'une vérification de son rendement, la Banque et les institutions financières ont dégagé en 2008 certains éléments de base qui permettraient de le renforcer. Les améliorations au système se poursuivront pour que celui-ci continue d'atteindre efficacement les objectifs fixés.

Abaisser le seuil de contrefaçon visé, à la lumière de l'expérience des principales banques centrales

En 2008, la Banque s'est penchée sur diverses possibilités en vue d'abaisser le seuil de contrefaçon visé dans le prochain plan à moyen terme. L'expérience canadienne, comme celle d'autres pays, montre l'importance de bas niveaux de contrefaçon pour maintenir la confiance dans les billets de banque.

Dans la mesure où l'évolution des préférences relatives aux modes de paiement a des incidences sur la demande de billets et sur l'efficacité générale du système de paiement de détail, la Banque du Canada surveille et analyse les tendances liées à l'emploi et à l'acceptation, par les consommateurs et les commerçants, de modes de paiement tels que les espèces, les cartes de débit et les cartes de crédit. Un document d'analyse et un article paru dans la livraison de l'hiver 2008-2009 de la *Revue de la Banque du Canada* font le point sur les travaux de recherche de l'institution à ce chapitre. Un nouveau projet de recherche est prévu pour 2009; mené en consultation avec plusieurs autres banques centrales, il servira à recueillir des données pour créer un modèle des caractéristiques qui régissent et des motivations qui sous-tendent le choix de la méthode de paiement dans le cadre des transactions individuelles.

Priorités en 2009

- *Poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'élaboration d'une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs.*
- *Élargir le programme destiné à encourager l'authentification systématique des billets de banque au point de vente.*
- *Maintenir la portée et l'efficacité de nos efforts auprès des forces policières et intensifier les mesures visant à sensibiliser les procureurs aux conséquences de la contrefaçon.*
- *Achever la modernisation du matériel de traitement des billets et continuer à renforcer le Système de distribution des billets de banque.*
- *Faire la synthèse des recherches sur l'utilisation et la demande de billets et des autres modes de paiement et dégager des possibilités d'approfondissement.*

Gestion financière

Résultat visé : *Assurer une gestion stable et efficace de l'encours de la dette fédérale et des actifs financiers du gouvernement canadien et de la Banque du Canada, ainsi que des risques opérationnels et financiers s'y rattachant.*

Stratégie : *Entretenir des partenariats efficaces; tirer parti des nouveaux outils d'analyse; passer en revue les services, les processus et les systèmes; améliorer le cadre de gestion des risques; et recourir à des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces.*

Objectif : *Fournir des services efficients grâce à un solide cadre de gestion des risques, y compris des conseils stratégiques avisés, et assurer une mise en œuvre efficace.*

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada est chargée de la conduite des programmes d'emprunt de ce dernier sur les marchés intérieur et extérieur et de la prestation de conseils en la matière, et elle est responsable de la gestion des flux financiers de l'État et du placement de ses actifs financiers. Elle assure les services bancaires connexes et le soutien du programme fédéral de placement des titres au détail. La gestion des risques financiers et opérationnels fait partie intégrante de ce travail, et la Banque dispose à cette fin d'un cadre solide. En outre, elle administre son propre bilan de même que les actifs détenus dans son fonds de pension et mène des activités bancaires pour le compte d'autres banques centrales et d'organisations financières internationales.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

Les bouleversements majeurs et la forte volatilité qu'ont connus les marchés financiers en 2008 ont représenté d'importants défis pour la gestion financière. Le volume des transactions et la complexité des opérations ont considérablement augmenté au cours de l'année. La Banque a néanmoins mené à bien les opérations liées à la gestion financière et atteint les objectifs qu'elle s'était fixés.

Responsabilités d'agent financier

Dans l'exercice de ses fonctions d'agent financier, la Banque fournit des services bancaires au gouvernement fédéral. Elle est notamment chargée d'effectuer et de recevoir des paiements, de régler aux détenteurs de la dette intérieure les sommes qui leur sont dues et de fournir de l'information destinée à faciliter les activités de gestion de trésorerie et de rapprochement des comptes. En 2008, l'expansion de ces opérations et le surcroît d'activité causé par la turbulence des marchés ont nécessité l'adoption prompte de mesures efficaces dans le domaine des services bancaires. Dans l'ensemble, les opérations se sont déroulées sans heurt tout au long de l'année.

Dans l'optique de la rationalisation des opérations de règlement effectuées pour le compte du Receveur général, la Banque a cerné des moyens de réduire les interventions manuelles et le double emploi. Ces changements devaient initialement être introduits dans le cadre du projet de l'Association canadienne des paiements visant le recours à l'imagerie électronique pour la compensation des chèques. Cependant,

le projet ayant été abandonné en 2008, on a commencé à étudier d'autres façons de mettre en œuvre ces modifications.

Les soldes de trésorerie de l'État sont gérés de telle sorte que celui-ci puisse réaliser ses objectifs stratégiques de manière efficiente. Ces dernières années, on s'est employé en priorité à maintenir les soldes au plus bas niveau possible, tout en veillant à ce que le gouvernement dispose de fonds suffisants pour subvenir à ses besoins journaliers. Toutefois, compte tenu des événements qui ont marqué les marchés financiers pendant l'année, le niveau des soldes a dû être relevé considérablement au quatrième trimestre, afin de soutenir les opérations de la Banque visant à injecter des liquidités sur les marchés financiers et de satisfaire les besoins en financement accrus du gouvernement. En conséquence, les soldes de trésorerie moyens se sont chiffrés à 12,0 milliards de dollars en 2008, comparativement à 8,2 milliards en 2007.

Enfin, la Banque du Canada a accepté de servir d'agent administratif de la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs et elle travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour doter la facilité d'un cadre opérationnel.

Autres responsabilités en matière de gestion financière

La Banque interagit avec les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale en raison de l'obligation qu'ont ces institutions de lui transférer tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays et inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant leur droit. En 2008, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 43,2 millions de dollars. Cette dernière a traité environ 42 600 demandes de renseignements et versé au total 12,1 millions de dollars en réponse à quelque 8 000 réclamations.

La Banque fournit différents services à d'autres banques centrales et à des organisations financières internationales (tenue de comptes courants en dollars canadiens, gestion de comptes de titres pour le règlement et le dépôt de valeurs, garde d'or, etc.). Le recours à ces services a augmenté en 2008 par rapport à l'année précédente.

James Chapman donne un exposé à l'atelier sur la théorie et les politiques relatives à l'économie des paiements qui s'est tenu à la Banque en novembre 2008.

Quelques modifications mineures ont été apportées à la gestion du Fonds de pension de la Banque. Dans le cadre d'un remaniement amorcé en 2007 et visant à confier à des gestionnaires externes la supervision des portefeuilles de titres du Fonds devant être gérés activement, des gestionnaires ont été engagés pour s'occuper des portefeuilles d'actions mondiales et d'obligations à rendement nominal du Fonds. Par ailleurs, la Banque a entamé une étude pour déterminer comment gérer le mieux possible l'actif et le passif sur de longues périodes.

Priorités en 2008

- Mettre en œuvre la stratégie fédérale à l'égard de la dette, notamment l'objectif visant à favoriser efficacement la liquidité des titres du gouvernement canadien.
- Assurer la gestion des réserves de change, y compris les éléments de passif qui permettent de les financer.
- Continuer à gérer le programme de placement des titres au détail de la manière la plus économique possible.

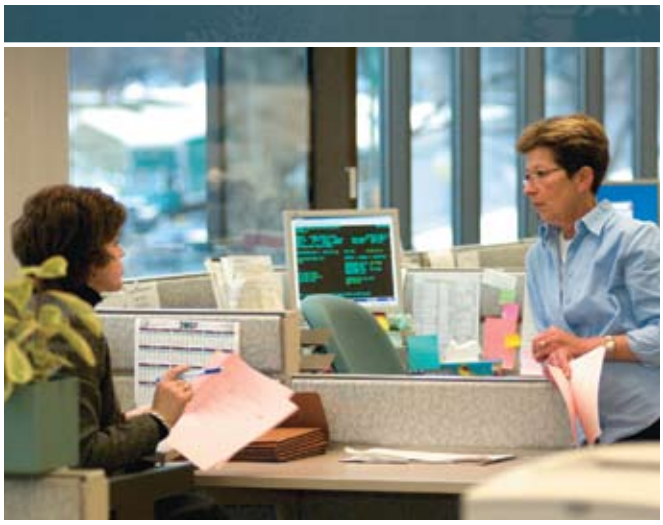

Mary McSheffrey et Sheila Kealey, du département de la Gestion financière et des Opérations bancaires

Progrès accomplis

Mettre en œuvre la stratégie fédérale à l'égard de la dette, notamment l'objectif visant à favoriser efficacement la liquidité des titres du gouvernement canadien

La stratégie du gouvernement canadien à l'égard de la dette a pour principaux objectifs de mobiliser des fonds efficacement, de refinancer la dette venant à échéance et de combler les besoins financiers projetés. Le gouvernement s'applique ainsi à promouvoir le bon fonctionnement du marché de ses titres, car un marché qui fonctionne bien aide à maintenir les coûts d'emprunt à un bas niveau et concourt à l'efficience des marchés de capitaux en fournissant d'importants instruments pour l'établissement des prix et les opérations de couverture.

En réponse aux turbulences survenues sur les marchés financiers, l'émission de titres d'État a été nettement augmentée, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral ayant pris des mesures en vue de soutenir l'offre de crédit au pays. Le financement du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés a entraîné la tenue de trois adjudications supplémentaires d'obligations à cinq ans, totalisant 12,0 milliards de dollars, au quatrième trimestre de 2008. On a également accru la taille des adjudications de bons du Trésor. L'encours de ceux-ci s'établissait à 176,8 milliards de dollars à la fin de l'année. Des consultations ont été organisées auprès des acteurs du marché dans le but de gérer efficacement les changements qu'il est souhaitable d'apporter au programme d'emprunt intérieur ainsi que de favoriser le bon fonctionnement du marché.

Au deuxième trimestre de 2008, les opérations de financement au pays de trois sociétés d'État — la Banque de développement du Canada, Financement agricole Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (hors Programme des Obligations hypothécaires du Canada) — ont été regroupées au sein du programme d'emprunt intérieur du gouvernement. En 2008, les fonds levés par ces sociétés dans le cadre du programme ont atteint 19,7 milliards de dollars, dont 8,2 milliards leur ont été prêtés à court terme et 11,5 milliards à long terme. Globalement, la hausse des emprunts due à l'intégration de ces sociétés au programme a contribué à soutenir le fonctionnement du marché des titres d'État et permis au gouvernement de réaliser des gains d'efficience.

Les délais moyens de diffusion des résultats sont demeurés inférieurs aux délais de trois et de cinq minutes visés respectivement pour les adjudications et les opérations de rachat et de conversion effectuées par la Banque pour le compte du gouvernement. Le délai moyen a été de 1,57 minute dans le cas des adjudications ordinaires et de 2,47 minutes pour les rachats et conversions de titres.

Assurer la gestion des réserves de change, y compris les éléments de passif qui permettent de les financer

Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada, qui sont surtout détenues dans le Compte du fonds des changes, servent à fournir des liquidités en devises et à procurer, au besoin, des fonds pour promouvoir un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À la fin de l'année, les réserves officielles de liquidités internationales totalisaient 43,872 milliards de dollars É.-U., en hausse de 2,791 milliards par rapport à la fin de 2007. Comme au cours des exercices précédents, les actifs du Compte ont été financés principalement par un programme permanent de swaps de devises fondés sur des titres intérieurs.

La dépréciation de l'euro contre le dollar É.-U. et la forte détérioration de la liquidité du marché des swaps observée au quatrième trimestre ont présenté des défis pour le financement des réserves. Le volume élevé des émissions d'obligations en devises venant à échéance en 2008 a encore renforcé la nécessité de gérer de façon proactive le financement du Compte du fonds des changes.

La Banque surveille de près les risques de crédit, de taux d'intérêt et de change liés à la gestion du Compte du fonds des changes. Elle a prêté plus d'attention que d'ordinaire à l'évaluation de la qualité du crédit à cause du nombre élevé de révisions apportées à la notation de ses contreparties réelles et potentielles dans le secteur privé. La Banque a aussi actualisé et amélioré les scénarios de crise dont elle se sert pour simuler l'effet de chocs sur le Compte du fonds des changes. En ce qui concerne le risque de marché, elle a adopté en 2008 un nouveau cadre, fondé sur la valeur exposée au risque (VaR), pour analyser la sensibilité du portefeuille du Compte aux variations des taux d'intérêt et de change et en rendre compte.

Malgré les tensions inhabituelles et persistantes imputables aux perturbations sur les marchés mondiaux du crédit, la politique de placement prudente appliquée au Compte du fonds des changes a donné de solides résultats en 2008, tant du point de vue du rendement que de celui du risque. Le Compte a affiché un rendement sous-jacent positif, déduction faite des coûts liés aux passifs.

Continuer à gérer le programme de placement des titres au détail de la manière la plus économique possible

Le gouvernement fédéral émet deux catégories de titres à l'intention des particuliers : les Obligations d'épargne du Canada, encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada, qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les précédentes mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. Depuis la fin des activités de Placements Épargne Canada en 2007, la Banque assume les fonctions de marketing et de vente relatives à ces titres. En plus de s'occuper de tous les aspects opérationnels du programme de placement des titres au détail, elle dispense au gouvernement des conseils stratégiques à l'appui de celui-ci.

La campagne de vente des titres au détail du gouvernement s'est bien déroulée en 2008. La hausse de la demande, attribuable à l'aversion des investisseurs pour le risque dans un contexte de crise financière, a été satisfaite sans difficulté.

La Banque a adopté un nouveau modèle de gestion des opérations administratives liées aux titres au détail, dans l'intention de réaliser des économies importantes au fil des ans. La rationalisation des processus d'impression, rendue possible par l'application d'une nouvelle stratégie en matière de passation de contrats, a en outre permis d'économiser environ un million de dollars en 2008. On s'attend à des économies encore plus substantielles en 2009, ainsi que les années suivantes.

Priorités en 2009

- *Fournir en temps utile des conseils stratégiques pertinents concernant le programme d'emprunt intérieur et la gestion des réserves de change, en tenant compte de l'évolution des besoins de financement et des conditions du marché.*
- *Mettre en œuvre le cadre de gestion à moyen terme du risque opérationnel découlant de l'élargissement de l'éventail des garanties acceptées par la Banque et reflétées dans son bilan.*
- *Respecter les principaux objectifs et échéances fixés en vue d'accroître l'efficience des opérations relatives au programme de placement des titres au détail.*
- *Renforcer la résilience des systèmes et appuyer les initiatives visant à contrer la crise financière.*
- *Poursuivre un programme de recherche destiné à améliorer la compréhension de la relation d'arbitrage entre risque et efficience au sein des systèmes de paiement et de règlement.*

Administration générale

Résultat visé : *Assurer l'efficience et l'efficacité des services d'administration générale pour permettre à la Banque d'atteindre ses objectifs.*

Stratégie : *Continuer à perfectionner le cadre de politique et de responsabilité de la Banque afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, d'infrastructure et de communications internes.*

Objectif : *Fournir des services efficaces par rapport au coût et des conseils stratégiques avisés concernant la gestion des ressources de la Banque.*

Pour réaliser les objectifs de ses grandes fonctions, la Banque du Canada compte sur un éventail de services internes spécialisés dans des domaines aussi différents que les ressources humaines, les technologies de l'information (TI), les finances, le droit, les communications, la gestion du savoir et de l'information, les installations et la sécurité.

Travail en cours pour atteindre l'objectif et le résultat visé

La tourmente financière qui a marqué l'année entière a eu des conséquences profondes sur la demande de nombreux services de soutien au sein de l'institution, particulièrement ceux touchant l'information, les finances et les communications. De plus, à cause de la réorganisation des responsabilités (voir le Message du gouverneur à la page 4), les ressources de divers services internes ont été lourdement sollicitées en 2008, et les travaux à ce chapitre devront se poursuivre en 2009.

En dépit de ces difficultés, des progrès constants ont été accomplis au regard des priorités de l'institution. De nouvelles demandes importantes ont été satisfaites sans perturber la prestation des services essentiels.

Priorités en 2008

- Achever la mise en place des principaux éléments du Programme de perfectionnement en gestion et en leadership.
- Adapter davantage les stratégies de recrutement et de perfectionnement de la Banque à l'évolution des besoins opérationnels, à la transformation du marché du travail et aux changements démographiques.
- Parfaire les politiques et les normes relatives à la gestion de l'information.
- Améliorer l'infrastructure des installations et de sécurité.
- Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI pour réduire les coûts de fonctionnement.
- Poursuivre la mise en œuvre des projets relatifs à l'environnement à haute disponibilité et à l'environnement informatique destiné à l'analyse économique.

Progrès accomplis

Achever la mise en place des principaux éléments du Programme de perfectionnement en gestion et en leadership

De solides compétences en gestion et en leadership sont essentielles au succès de la Banque; c'est pourquoi un vaste programme de perfectionnement a été mis en œuvre en 2007. Outre des cours donnés en classe, celui-ci prévoit de la formation en milieu de travail, des occasions d'apprentissage à l'externe et un volet de mentorat. Les derniers éléments du programme de base ont été mis en place en 2008, y compris plusieurs nouveaux modules. Environ les deux tiers des gestionnaires de la Banque ont suivi des cours offerts dans le cadre du programme durant les deux dernières années et, dans l'ensemble, la rétroaction est très favorable. Ce programme demeurera une priorité de l'institution et continuera d'être revu et adapté en fonction des besoins émergents et de l'évolution du contexte extérieur.

Adapter davantage les stratégies de recrutement et de perfectionnement de la Banque à l'évolution des besoins opérationnels, à la transformation du marché du travail et aux changements démographiques

Un défi majeur, au cours des années à venir, consistera à gérer le passage d'un effectif composé en grande partie de baby-boomers à une main-d'œuvre recrutée dans un bassin plus restreint de candidats plus jeunes. Ayant conscience de cette réalité, la Banque s'affaire à optimiser ses pratiques en vue d'attirer, de motiver et de retenir des employés talentueux, et les mesures qu'elle prend à cet égard incluent la révision de ses outils et méthodes de recrutement. En 2008, dans le but d'avoir accès à de nouvelles compétences et de renforcer celles qui sont en place, l'institution a multiplié les détachements à l'étranger, les échanges ainsi que les affectations de perfectionnement à l'interne. Le recrutement d'étudiants pour une période déterminée demeure également un moyen utile de bénéficier de l'énergie et des idées des jeunes et de promouvoir l'institution comme employeur de choix.

Francine Besner, consultante en dotation et en recrutement, parle à des candidats pendant la campagne de recrutement universitaire de la Banque.

Parfaire les politiques et les normes relatives à la gestion de l'information

Le succès de la Banque repose sur une saine gestion de l'information. Le défi à relever est d'autant plus pressant à la lumière de l'évolution démographique escomptée de la population active au pays. Au cours de l'année 2008, une nouvelle politique de gestion de l'information a été élaborée, et les outils automatisés connexes ont été développés et perfectionnés. Des processus et des normes améliorés ont été élaborés à l'appui du nouvel environnement TI, tout particulièrement pour les outils qui faciliteront l'analyse économique et financière à la Banque. Le déploiement de ces nouveaux outils en 2009 et 2010 marquera une importante avancée vers une gestion de l'information efficace et intégrée au sein de l'institution.

Améliorer l'infrastructure des installations et de sécurité

Il est impératif d'effectuer en permanence un suivi et des investissements pour assurer la sécurité et le fonctionnement sûr et efficient des installations de la Banque. En 2008, le plan de travail comprenait le remplacement de l'infrastructure vieillissante, la mise à niveau de certains outils de surveillance ainsi que l'imperméabilisation de la terrasse adjacente à la tour Ouest du siège, à Ottawa. Un important projet de planification a été entrepris en vue de la réfection des immeubles du siège, qui datent maintenant d'une trentaine d'années. De plus, la Banque a revu l'emplacement de ses centres de données, sites de relève et opérations essentielles dans le but d'améliorer son cadre de continuité des opérations à moyen et à long terme.

Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI pour réduire les coûts de fonctionnement

Le plan à moyen terme de la Banque prévoit la rationalisation de l'infrastructure TI, l'amélioration des processus et l'acquisition de compétences favorisant l'excellence à l'échelle de l'institution. En 2008, la Banque a poursuivi le programme de transformation des TI qu'elle avait lancé en 2007. Celui-ci a pour objectif général de mettre en

place un environnement informatique plus efficace tout en réduisant les coûts de fonctionnement et en investissant davantage dans l'innovation. La restructuration organisationnelle est un aspect clé de cette transformation. En 2008, on a procédé à une réorganisation des effectifs afin de mieux utiliser les ressources TI. Des projets sont également amorcés pour uniformiser et simplifier l'infrastructure et ainsi réaliser des gains d'efficience et abaisser les coûts de fonctionnement.

Poursuivre la mise en œuvre des projets relatifs à l'environnement à haute disponibilité et à l'environnement informatique destiné à l'analyse économique

Outre les services informatiques fiables qu'elle entend continuer à fournir en de multiples endroits, la Banque accomplit de solides progrès en ce qui a trait à l'amélioration de l'environnement informatique au cours de la période de planification 2007-2009. Deux projets méritent d'être signalés.

Dans le cadre d'un projet pluriannuel visant à assurer que les applications essentielles de la Banque continuent de fonctionner avec un haut degré de fiabilité, le Système bancaire à haute disponibilité a été mis en service avec succès en octobre 2008 (voir la page 25).

Le projet Environnement informatique destiné à l'analyse économique est une action d'envergure échelonnée sur plusieurs années qui a pour but d'améliorer l'environnement informatique et les processus opérationnels à l'appui des travaux d'analyse économique et financière qui s'effectuent à la Banque. Ce projet prévoit une importante mise à niveau de la plateforme et des outils informatiques dont se servent les économistes et les analystes de l'institution, ainsi qu'une optimisation des processus opérationnels et des méthodes de travail. Des progrès réguliers ont été réalisés sur tous les plans en 2008. Notamment, la nouvelle technologie utilisée pour exécuter les modèles économiques a permis d'écourter considérablement le temps de traitement. De plus, le projet pilote visant la mise en œuvre d'un environnement plus souple pour les travaux collectifs de recherche économique s'est révélé extrêmement utile pour planifier la création d'une « zone de recherche » complète en 2009.

Priorités en 2009

- *Revoir les stratégies de la Banque relatives à la rémunération globale ainsi qu'au recrutement et au maintien en poste.*
- *Simplifier et harmoniser l'infrastructure TI.*
- *Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices permettant de répondre aux besoins opérationnels prioritaires.*
- *Achever les stratégies de renouvellement à long terme des installations et d'amélioration du cadre de continuité des opérations.*
- *Répondre aux nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière.*
- *Améliorer les communications à l'appui des fonctions de la Banque.*

Commentaire de la direction

Résumé des résultats financiers

La situation financière de la Banque du Canada est tributaire de son mandat, lequel consiste à favoriser la prospérité économique du pays. Le lecteur trouvera des renseignements généraux sur la façon dont le bilan de la Banque soutient les fonctions de cette dernière à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/documents/bg-bilan-bduc.html. On y fournit des explications sur la manière dont la Banque se sert de ses éléments d'actif et de passif à l'appui de ses fonctions, ainsi que sur le capital de l'institution.

La présente section du *Rapport annuel* renferme le commentaire de la direction sur les résultats financiers de l'exercice, dans le contexte des résultats annuels et du cycle triennal de planification stratégique de la Banque.

Faits saillants financiers de l'exercice

Le bilan de la Banque

Les éléments d'actif et de passif de la Banque, ainsi que les variations de ces soldes constatées dans l'*État des flux de trésorerie*, soutiennent une ou plusieurs de ses fonctions.

Le poste le plus important du bilan demeure le passif correspondant aux « Billets de banque en circulation », créé par l'émission des billets de banque canadiens. Au 31 décembre 2008, la valeur des billets de banque en circulation s'établissait à 53 731 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2007. Cette croissance de la demande de billets de la part de la population canadienne a été légèrement plus forte que d'habitude, notamment à cause d'une substitution à d'autres actifs en période d'incertitude économique accrue.

Les autres modifications du bilan de la Banque en 2008 découlent en grande partie des activités que celle-ci a menées dans le cadre de sa fonction Système financier. La taille du bilan a augmenté au cours du dernier exercice, en raison principalement de l'apport de liquidités à plus d'un jour à l'appui du fonctionnement efficace du système financier canadien.

La taille du bilan est demeurée relativement constante durant les trois premiers trimestres de 2008, malgré certaines interventions visant à injecter des liquidités dans les marchés. À la mi-octobre, conformément à l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du plan d'action du G7, la Banque a annoncé plusieurs mesures afin de procurer des liquidités exceptionnelles au système financier. Parmi ces mesures, mentionnons la mise en place d'un mécanisme de prise en pension à plus d'un jour visant le marché monétaire et d'une facilité de prêt à plus d'un jour, ainsi que l'élargissement de la gamme de garanties et de contreparties admissibles (voir l'encadré à la page 21). Entre octobre et décembre, la Banque a fourni des liquidités plus fréquemment en procédant à l'achat de titres dans le cadre de conventions de revente.

Au 31 décembre 2008, les « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » atteignaient 35 327 millions de dollars, soit une hausse de 31 364 millions par rapport à 2007. Pour les deux exercices, ces montants correspondent à ceux des prises en pension à plus d'un jour. L'importante augmentation en glissement annuel est entièrement liée aux liquidités à plus d'un jour qui ont été injectées dans le système financier. Au 31 décembre 2008, les « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements » s'élevaient à 1 902 millions de dollars. Ce montant représente en majeure partie celui des avances à plus d'un jour accordées dans le cadre de la facilité de prêt à plus d'un jour. Pour financer les prises en pension à plus d'un jour et la facilité de prêt à plus d'un jour, la Banque a réduit son portefeuille de bons du Trésor, que ce soit par la vente de titres ou par une diminution des acquisitions, et a comptabilisé des soldes accrus de dépôts du gouvernement du Canada.

État du résultat net

Revenus de placements

Une banque centrale n'a pas pour objectif de maximiser ses profits. Ses revenus dépendent plutôt des mesures qu'elle prend à l'appui de ses fonctions comme institution responsable d'une politique publique. La Banque tire ses revenus principalement des intérêts produits par les titres d'État qu'elle détient. En 2008, ses revenus ont diminué de 64 millions de dollars, soit 3 %, par rapport à 2007. Cette baisse tient à la réduction générale des taux d'intérêt, ainsi qu'aux changements de composition de l'actif et du passif de la Banque qu'ont entraînés les nouvelles mesures prises en 2008 pour approvisionner le système financier en liquidités.

Les revenus issus des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada en 2008 se sont chiffrés à 2 107 millions de dollars, en baisse de 249 millions, soit 11 %, par rapport à 2007. Ce résultat est attribuable surtout à la réduction du rendement des placements à court terme, conjuguée à la légère diminution de la valeur moyenne des portefeuilles de bons du Trésor et d'obligations. Cette baisse a été largement compensée par les gains provenant de la vente de bons du Trésor au cours de l'exercice et par les intérêts perçus sur des volumes accrus de prises en pension à plus d'un jour. L'augmentation des soldes des dépôts du gouvernement canadien comptabilisés durant la dernière partie de l'exercice pour financer ces activités s'est traduite par le versement d'une somme additionnelle de 46 millions de dollars en intérêts sur ces dépôts.

Le résultat net (déduction faite des charges) transféré au Receveur général du Canada en 2008 était de 1 852 millions de dollars, soit quelque 172 millions de moins qu'en 2007.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation visent à soutenir les activités de la Banque dans l'exécution de ses quatre grandes fonctions : Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière. En 2008, les charges d'exploitation de la Banque ont totalisé 376 millions de dollars, en hausse de 108 millions par rapport à 2007 (voir la note 14 des états financiers).

La principale composante de l'augmentation en glissement annuel porte sur le coût de 59 millions de dollars des services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Le coût de ces services n'est plus recouvré auprès du ministère des Finances, qui auparavant remboursait à la Banque toutes les charges associées aux titres destinés aux particuliers. Ces charges sont assumées par la fonction Gestion financière de la Banque et constatées, dans le graphique ci-dessus, sous « Ensemble des autres charges d'exploitation ». Le reste de l'accroissement dans l'ensemble des autres charges d'exploitation a trait aux initiatives liées à la technologie (notamment le déploiement du Système bancaire à haute disponibilité et le développement continu de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique) ainsi qu'à l'analyse accrue effectuée en raison des perturbations des marchés financiers. Ces augmentations ont permis de soutenir la Banque dans l'exécution de ses fonctions Gestion financière et Système financier.

Charges d'exploitation

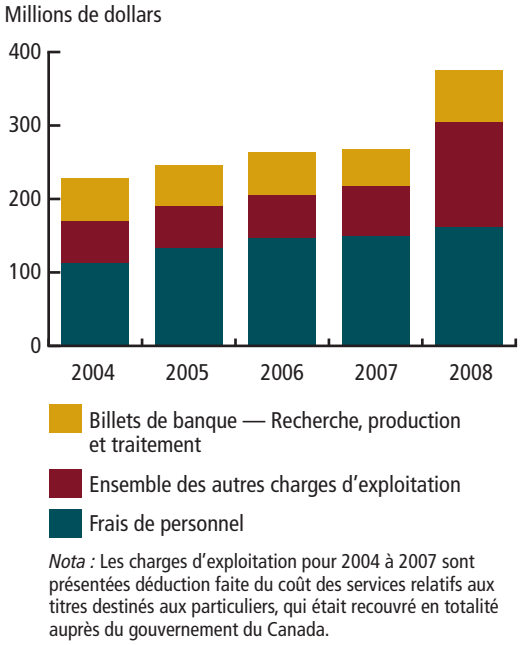

Nota : Les charges d'exploitation pour 2004 à 2007 sont présentées déduction faite du coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, qui était recouvré en totalité auprès du gouvernement du Canada.

Les charges liées aux « Billets de banque — Recherche, production et traitement », qui font partie de la fonction Monnaie, ont crû de 22 millions de dollars en raison de la hausse du volume de billets imprimés en 2008 occasionnée par des retards de production en 2007.

Les « Frais de personnel », qui comprennent les traitements, les avantages sociaux et les autres frais connexes, ont progressé de 12 millions de dollars. Cet accroissement tient aux ressources additionnelles requises à l'égard de l'implantation du Système bancaire à haute disponibilité, à la hausse du coût des avantages sociaux futurs découlant de la mise à jour des hypothèses démographiques, et aux augmentations de la rémunération accordées pour tenir compte des tendances du marché du travail.

Le plan à moyen terme 2007-2009 de la Banque

L'année 2008 est la deuxième année d'application du plan à moyen terme actuel de la Banque. Intitulé Allons de l'avant : bâtissons l'avenir ensemble*, le plan met l'accent sur trois priorités stratégiques : le renouvellement de l'infrastructure de l'institution, la création d'un milieu de travail exceptionnel et l'adoption de pratiques d'avant-garde qui favorisent la saine gouvernance.*

Le cadre financier du plan à moyen terme ne comprend pas les charges associées aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ni celles liées à l'approvisionnement en billets de banque, en raison de leur volatilité. En effet, les avantages sociaux futurs sont sensibles aux variations des taux d'actualisation de fin d'exercice employés pour l'évaluation des obligations financières, alors que le coût des billets de banque est soumis aux aléas des fluctuations des besoins en billets d'une année à l'autre. Les coûts des services relatifs aux titres destinés aux particuliers étaient exclus du cadre financier du plan, puisque, au moment de l'élaboration de ce dernier, ils étaient recouvrés auprès du ministère des Finances.

Depuis le 1er janvier 2008, les charges découlant des opérations liées aux titres destinés aux particuliers ne sont plus recouvrées auprès du ministère des Finances. Ce changement a eu pour effet de faire grimper de façon notable les charges réelles de la Banque, par rapport aux exercices précédents, pour 2008 et au-delà. Le graphique ci-dessous présente l'incidence de ce changement sur les estimations du plan à moyen terme et donne un profil financier du plan triennal.

En 2007, les résultats financiers se sont situés à l'intérieur des estimations du plan à moyen terme, malgré les coûts additionnels découlant des efforts soutenus déployés en vue d'établir un environnement à haute disponibilité robuste pour les systèmes bancaires essentiels. La mise à niveau de l'environnement améliore la fiabilité et l'efficience des opérations du système bancaire.

Tel qu'il est indiqué dans le profil financier du plan à moyen terme, les résultats pour 2008 (qui ont été retraités pour tenir compte des services relatifs aux titres destinés aux particuliers) se sont rapprochés des estimations du plan à moyen terme. Au cours de l'exercice, l'initiative liée à l'environnement à haute disponibilité a été menée à terme. Si le déploiement du projet n'a pas dépassé les estimations du plan à moyen terme, on prévoit toutefois que les charges d'exploitation courantes seront supérieures aux prévisions initiales.

Des progrès notables ont également été réalisés en ce qui touche deux autres initiatives : l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique, qui nécessite le renouvellement de l'infrastructure et des processus opérationnels relatifs à la gestion des données, à la recherche et à l'analyse; et le projet de transformation des technologies de l'information, qui vise à améliorer l'infrastructure technologique et les services.

En 2009, les efforts seront de nouveau centrés sur les priorités des fonctions, y compris l'apport de liquidités au système financier canadien à la lumière de l'évolution des marchés financiers. De plus, la Banque continuera d'investir dans les projets importants du plan à moyen terme. L'Environnement informatique destiné à l'analyse économique et le projet de transformation des technologies de l'information s'appuieront sur le travail accompli en 2008 pour atteindre un grand nombre de leurs résultats visés. Au sein de la fonction Monnaie, des ressources continueront d'être consacrées à l'élaboration de la prochaine génération de billets, que la Banque prévoit commencer à émettre en 2011.

Profil financier du plan à moyen terme (PMT)

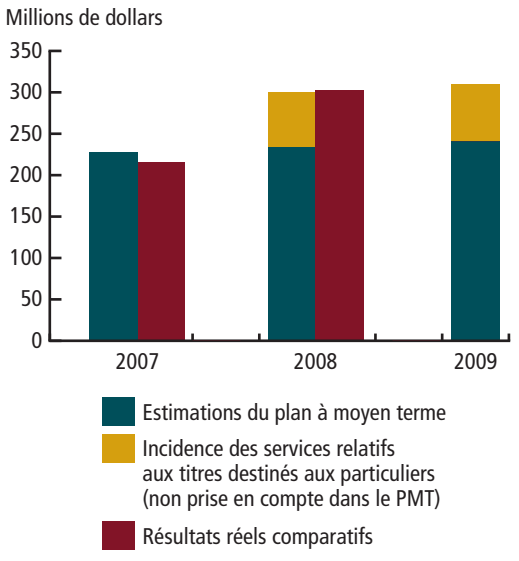

Modifications comptables à venir

En mars 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé les dates de passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La Banque sera tenue d'observer les IFRS à compter du 1er janvier 2011 et devra retraiter, à des fins de comparaison, les montants présentés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Le cadre conceptuel sur lequel reposent les IFRS est similaire à celui des principes comptables généralement reconnus du Canada; toutefois, il existe certaines différences à l'égard des obligations de comptabilisation, d'évaluation et d'information. En 2008, la Banque a mené une étude diagnostique afin de préciser les principales répercussions attendues des IFRS et de pouvoir mieux établir l'ordre de priorité des analyses. On a constitué une équipe chargée du projet et mis au point une approche formelle en vue de la conversion aux IFRS. Au deuxième semestre de 2008, cette équipe a amorcé une analyse détaillée des IFRS. La Banque continuera à investir dans la formation et les ressources tout au long de la période de transition afin que la conversion puisse s'effectuer en temps opportun.

Il est impossible, pour l'heure, d'estimer raisonnablement l'incidence du passage aux IFRS sur la présentation de l'information financière.

Gestion des risques

Aperçu

La gestion des risques contribue à améliorer la prise de décisions en aidant à la compréhension de la nature des risques et de leur incidence possible, ainsi qu'à la formulation de stratégies efficientes de prévention et d'atténuation des risques.

La Banque dispose d'un cadre intégré et bien établi de gestion des risques qui lui permet de cerner, de gérer et de surveiller les risques financiers, les risques opérationnels (liés notamment à ses activités et projets clés) et les risques pour sa réputation. Lors du processus annuel d'autoévaluation, les cadres supérieurs déterminent et évaluent les risques les plus susceptibles d'empêcher la Banque de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs. Ils examinent alors les stratégies de gestion des risques et les modifient au besoin.

Cadre de gestion des risques et structure de gouvernance

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur une solide structure de gouvernance. Les responsabilités des principales parties concernées par la gestion des risques sont décrites ci-après.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise le processus de gestion des risques en procédant à un examen annuel du tableau de bord des risques de la Banque et en assistant tout au long de l'année à des exposés portant sur les risques associés à chaque fonction. Le Conseil bénéficie du soutien du Comité de la vérification et des finances pour remplir ses obligations en matière de gestion des risques rattachés à la communication de l'information financière liée au bilan de la Banque et en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles internes.

La Haute Direction

Les sources de risques institutionnels et les méthodes employées pour les gérer sont examinées et discutées chaque année avec le Conseil de direction et le Comité de gestion interne. Les sous-gouverneurs et les chefs de département sont comptables devant les gouverneur et premier sous-gouverneur de la gestion des risques institutionnels touchant à leurs champs de responsabilité respectifs. Dans le cadre du suivi régulier des activités de la Banque, le Conseil de direction et le Comité de gestion interne passent en revue toute modification importante des niveaux de risque ainsi que toute nouvelle source de risques signalée au cours de l'année, et le Conseil d'administration en est informé sans délai.

Le Bureau de surveillance des risques financiers

La Banque s'est dotée d'une entité indépendante, le Bureau de surveillance des risques financiers, qui suit de près les risques financiers associés à l'actif et au passif figurant au bilan de la Banque du Canada et fait état de ses observations. En outre, il rend compte au ministère des Finances et à la Banque du rendement des placements ainsi que des risques liés aux activités de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement canadien.

Les Services financiers et la Vérification interne

Les Services financiers sont chargés de la planification financière, de la comptabilité et de la communication de l'information financière. Des systèmes de contrôle

interne adéquats sont en place afin d'assurer la protection des actifs et la production de rapports financiers fiables. La Vérification interne, qui relève du Comité de la vérification et des finances, examine périodiquement et de façon indépendante les activités de la Banque, y compris la gestion des risques, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne instaurés par la direction pour gérer les risques. Ce processus permet de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints.

Le Groupe de travail sur la gestion des risques

Le Groupe de travail sur la gestion des risques, composé de cadres venant de tous les secteurs de l'institution, veille au bon déroulement du processus annuel d'autoévaluation de la Banque. Ses membres se réunissent tous les trois mois pour discuter des initiatives en cours dans leurs départements respectifs relativement à la gestion des risques et mettre en commun les connaissances acquises lors de colloques externes ou grâce aux liens noués avec les représentants d'autres organisations.

Risque financier

Le risque financier a trait à la gestion des actifs et des passifs financiers de la Banque. En 2008, les opérations menées pour accroître la liquidité du marché ont eu des répercussions tant sur le risque de crédit que sur le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit — Il s'agit du risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est très peu exposée à ce risque compte tenu de la qualité supérieure des titres qu'elle détient et parce que, aux termes de l'article 18 de la *Loi sur la Banque du Canada*, elle ne peut prêter de fonds sans garantie.

Au cours de l'année écoulée, conformément à l'engagement qu'elle a pris d'injecter des liquidités dans le système financier canadien, la Banque a élargi la liste des instruments qu'elle accepte en nantissement, en y ajoutant les titres hypothécaires garantis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, les obligations du Trésor américain, certains types de papier commercial adossé à des actifs ainsi que les portefeuilles de titres non hypothécaires de contreparties admissibles. Cependant, pour que son exposition au risque de crédit demeure faible, elle soumet toutes les garanties à des critères d'admissibilité rigoureux et a établi des limites de concentration s'appliquant aux titres privés. En outre, pour atténuer encore le risque de crédit, elle exige que le montant de la garantie dépasse celui du prêt consenti, surveille quotidiennement la juste valeur de ces titres et procède à un appel de marge lorsque cette valeur tombe au-dessous d'un certain seuil.

Aux fins de la facilité de prêt à plus d'un jour en dollars canadiens et des prises en pension à plus d'un jour, chaque contrepartie se voit imposer un plafond de soumission, fondé sur sa note de crédit, et est assujettie à une limite globale maximale.

Risque de taux d'intérêt — Il s'agit du risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pendant l'année écoulée, le risque de taux d'intérêt a légèrement diminué par suite de la vente d'une partie du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, que celle-ci a effectuée pour financer certaines de ses opérations sur le marché. Les bons du Trésor sont le seul élément d'actif financier que l'institution comptabilise à sa juste valeur.

La note complémentaire 6 aux états financiers renferme plus de précisions sur le risque financier de la Banque.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque d'incidences négatives touchant les biens, les ressources ou les besoins opérationnels de la Banque, attribuables à des personnes, des processus ou des systèmes, ou encore provenant de sources extérieures (notamment des partenaires ou des fournisseurs externes). Il fait partie de l'une des grandes catégories de risque qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi par la direction de la Banque. La surveillance des incidents survenus au cours de l'année permet à l'institution de repérer les sources potentielles de risques et de cerner l'évolution des tendances au fil du temps, ce qui est important pour la planification et l'affectation des ressources. Par ailleurs, la Banque dispose de plans d'urgence afin d'assurer la continuité de ses opérations au cas où ses activités régulières seraient perturbées.

ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2008

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ainsi qu'au regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque, et possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

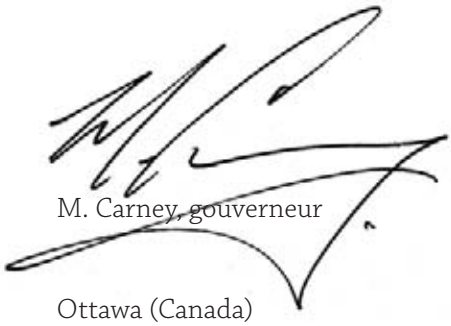

M. Carney, gouverneur

S. Vokey, CA, comptable en chef

Ottawa (Canada)
Le 23 janvier 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »)

Nous avons vérifié le bilan de la Banque au 31 décembre 2008 ainsi que l'état du résultat net, l'état du résultat étendu, l'état de l'évolution du capital et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ERNST & YOUNG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L.

PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
Le 23 janvier 2009

BILAN

au 31 décembre
(En millions de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse et dépôts en devises (note 3)	119,5	3,3
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 4a)	35 326,9	3 963,4
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 4b)	1 902,3	1,5
Autres créances	4,5	37,3
	37 233,7	4 002,2
Placements (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	11 717,1	20 280,9
Obligations du gouvernement du Canada	29 267,7	29 359,8
Autres placements	38,0	38,0
	41 022,8	49 678,7
Immobilisations corporelles (note 7)	137,0	133,7
Autres éléments de l'actif (note 8)	70,5	78,9
	78 583,5	53 896,8
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 9)	53 731,3	50 565,2
Dépôts (note 10)		
Gouvernement du Canada	23 604,0	1 970,4
Membres de l'Association canadienne des paiements	25,9	501,5
Autres dépôts	783,3	509,2
	24 413,2	2 981,1
Autres éléments du passif (note 11)	226,1	195,8
	78 370,6	53 742,1
Capital (note 13)	212,9	154,7
	78 583,5	53 896,8

Engagements, éventualités et garanties (note 15)

M. Carney, gouverneur

S. Vokey, CA, comptable en chef

Au nom du Conseil

M. L. O'Brien, FCA,
président du Comité de la vérification et des finances

W. A. Black,
administrateur principal

Voir notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DU RÉSULTAT NET

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Revenus de placements	2 107,1	2 356,1
Gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada	31,5	-
Intérêts créditeurs sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	212,9	22,3
Autres revenus	12,7	4,1
Intérêts débiteurs sur les dépôts	(136,1)	(90,4)
	2 228,1	2 292,1
CHARGES par fonction (notes 1 et 14)		
Politique monétaire	67,8	67,9
Système financier	54,5	38,8
Monnaie	142,2	120,7
Gestion financière	111,4	40,3
	375,9	267,7
RÉSULTAT NET	1 852,2	2 024,4

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2008	2007
RÉSULTAT NET	1 852,2	2 024,4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des gains nets non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	89,7	22,7
Reclassement des gains réalisés sur les actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice	(31,5)	-
	58,2	22,7
RÉSULTAT ÉTENDU	1 910,4	2 047,1

Voir notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2008	2007
CAPITAL-ACTIONS	5,0	5,0
RÉSERVE LÉGALE	25,0	25,0
RÉSERVE SPÉCIALE		
Solde au début de l'exercice	100,0	-
Attribution du résultat net	-	100,0
Solde à la fin de l'exercice	100,0	100,0
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	-	-
Rajustement transitoire — Instruments financiers (note 2f)	-	26,6
Résultat net	1 852,2	2 024,4
Attribution à la réserve spéciale	-	(100,0)
Transfert au Receveur général du Canada	(1 852,2)	(1 951,0)
Solde à la fin de l'exercice	-	-
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Solde au début de l'exercice	24,7	-
Rajustement transitoire — Instruments financiers (note 2f)	-	2,0
Autres éléments du résultat étendu	58,2	22,7
Solde à la fin de l'exercice	82,9	24,7
CAPITAL (note 13)	212,9	154,7

Voir notes complémentaires aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	2 379,5	2 351,2
Dividendes reçus	4,2	3,9
Autres produits reçus	43,9	48,8
Intérêts payés	(136,8)	(91,9)
Sorties de fonds — Fournisseurs et employés	(349,8)	(280,0)
Diminution (augmentation) nette des « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements »	(1 899,2)	10,6
Augmentation nette des « Dépôts »	21 432,6	297,6
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	192 416,4	41 221,2
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(223 704,4)	(42 327,8)
Rachat de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(5 989,3)	(10 121,3)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	5 989,3	10 121,3
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(9 813,6)	1 233,6
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Diminution (augmentation) nette des « Bons du Trésor du Canada »	8 517,1	(2 087,4)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(3 888,4)	(2 939,4)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	3 988,7	3 943,0
Achat d'immobilisations corporelles	(18,5)	(15,8)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de placement	8 598,9	(1 099,6)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des « Billets de banque en circulation »	3 166,1	1 803,0
Montant versé au Receveur général du Canada	(1 836,0)	(1 936,1)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	1 330,1	(133,1)
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LES DÉPÔTS EN DEVISES	0,8	(0,7)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS EN DEVISES	116,2	0,2
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3,3	3,1
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES À LA FIN DE L'EXERCICE	119,5	3,3

Voir notes complémentaires aux états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les charges inscrites dans l'*État du résultat net* sont ventilées selon ces quatre fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à en décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière de haute qualité efficaces et efficients à titre d'agent financier du gouvernement du Canada, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et d'informations à fournir. Les principales conventions comptables de la Banque sont résumées ci-dessous :

a) Modifications aux conventions comptables

À compter du 1er janvier 2008 et conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), la Banque a adopté les nouvelles normes comptables suivantes :

Instruments financiers — Informations à fournir et présentation

Les chapitres 3862, *Instruments financiers — Informations à fournir,* et 3863, *Instruments financiers — Présentation*, remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers — Informations à fournir et présentation,* du *Manuel de l'ICCA*. Ces nouveaux chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir quant à la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques (note 6).

Informations à fournir concernant le capital

Aux termes du chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, du *Manuel de l'ICCA*, l'entité doit : 1) spécifier ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; 2) fournir des données quantitatives sur ce qu'elle considère comme faisant partie de son capital; 3) indiquer si elle s'est conformée à des exigences en matière de capital; et 4) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, faire état des conséquences de cette inapplication (note 13).

Autres modifications importantes aux normes comptables

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3855, *Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation,* du *Manuel*. Ces modifications permettent que, dans des circonstances particulières, des actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction soient reclassés dans les actifs disponibles à la vente ou que des actifs classés comme étant disponibles à la vente soient reclassés dans les prêts et créances. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er août 2008.

La Banque n'a effectué aucun reclassement permis en vertu de ces modifications.

b) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses en se fondant sur les informations disponibles à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations concernent principalement les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs.

c) Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût après amortissement, sont constatés au moment de la vente en tant que reclassement d'« Autres éléments du résultat étendu ».

Les intérêts gagnés sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les « Autres revenus », qui pour l'essentiel comprennent les intérêts sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Régime d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains)

actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1er janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs.

e) Conversion des devises

Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux « Autres revenus ».

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. À la suite de leur comptabilisation initiale, ils sont inscrits selon leur classement. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers. La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix cotés sur un marché ou au coût s'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente détenus à leur juste valeur sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat étendu ». Les bons du Trésor du Canada et les autres placements constituent les actifs financiers de la Banque classés comme étant disponibles à la vente.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Tous les autres actifs financiers, à l'exclusion de l'encaisse et des dépôts en devises, sont classés dans les prêts et créances. À la suite de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

Tous les actifs financiers, autres que les bons du Trésor du Canada, sont évalués au coût ou au montant recouvrable net, si celui-ci est inférieur.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

Le rajustement transitoire des bénéfices non répartis dans l'*État de l'évolution du capital* reflète l'incidence de l'adoption, le 1er janvier 2007, du chapitre 3855, *Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation*, du *Manuel de l'ICCA*. Le rajustement transitoire est lié à l'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'égard du portefeuille d'obligations et à la réévaluation des actifs classés comme étant disponibles à la vente. L'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'égard du portefeuille d'obligations a donné lieu à une hausse de 26,6 millions de dollars du coût après amortissement au 1er janvier 2007. Les rajustements découlant de la réévaluation des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente se sont traduits par une augmentation de 2,0 millions de dollars du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » au 1er janvier 2007.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux « Autres revenus » à la date d'échéance de l'opération.

h) Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement, le matériel informatique et les logiciels, ainsi que les projets en cours. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût, moins l'amortissement cumulé, à l'exception des terrains, qui sont comptabilisés à leur coût, et des projets en cours, qui sont comptabilisés à leur coût mais dont l'amortissement n'est calculé qu'à partir du moment où les actifs sont utilisés. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Lorsqu'ils sont complétés, les projets en cours sont classés selon les catégories figurant ci-dessus.

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

k) Encaisse et dépôts en devises

Le poste « Encaisse et dépôts en devises » comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts à vue très liquides en devises auprès d'autres banques centrales ou d'institutions internationales.

l) Modifications comptables à venir

Actifs incorporels

En octobre 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, du même titre, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, du *Manuel*. Cette nouvelle norme fournit des indications quant à l'identification, la comptabilisation et l'évaluation des actifs intangibles acquis à l'extérieur ou générés en interne et exige que les informations y afférentes soient présentées séparément. En ce qui concerne la Banque, cette norme entre en vigueur le 1er janvier 2009. La Banque ne prévoit pas que cette nouvelle norme aura une incidence importante sur ses états financiers.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En mars 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé sa décision selon laquelle les entreprises ayant une obligation de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS pour les exercices commençant le 1er janvier 2011 ou après cette date. En tant qu'entreprise ayant une obligation de rendre des comptes, la Banque sera tenue d'appliquer les IFRS à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et de retraiter ses chiffres comparatifs de 2010 afin qu'ils soient conformes à ces normes.

La Banque a amorcé une évaluation complète de l'incidence qu'auront les nouvelles normes sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des éléments constatés aux états financiers.

3. Encaisse et dépôts en devises

Sont comptabilisés au poste « Encaisse et dépôts en devises » des dollars É.-U. d'une valeur de 108,3 millions de dollars CAN (2,1 millions de dollars CAN en 2007).

4. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements. En 2008, la Banque a assuré un apport exceptionnel en liquidités à plus d'un jour au système financier canadien par l'intermédiaire de ces deux types d'instruments. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard des garanties admissibles et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 6.

a) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Au 31 décembre, l'encours se compose de contrats dont l'échéance initiale varie de 28 à 91 jours. (Au 31 décembre 2007, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale de 28 jours.) Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assortis d'une échéance à plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

b) Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

Les « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements » comprennent des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque ainsi que des avances à plus d'un jour accordées conformément à l'engagement de la Banque visant à offrir des liquidités à plus d'un jour au système financier canadien.

Les avances à plus d'un jour, qui représentent 1 901,6 millions de dollars (néant en 2007) de l'encours, sont assorties d'une échéance de 28 jours. Les avances à plus d'un jour sont accordées dans le cadre d'un processus d'adjudication où le taux de rendement minimal des soumissions correspond au taux officiel d'escompte.

L'encours restant, soit 0,7 million de dollars (1,5 million en 2007), comprend des avances arrivant à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte.

5. Placements

Au 31 décembre 2008, aucun titre n'avait été prêté dans le cadre du programme de prêt de titres (néant en 2007).

Les « Autres placements » comprennent 9 441 actions de la BRI que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière et, de façon générale, à des projets internationaux. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le Conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

Les risques financiers associés à ces instruments financiers sont présentés à la note 6.

6. Instruments financiers et risques

Les instruments financiers de la Banque comprennent l'encaisse et les dépôts en devises, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, les autres créances, les placements, les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments du passif (déduction faite des charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des titres achetés dans le cadre de conventions de revente est établie en fonction des rendements à l'échéance sur le marché d'instruments similaires à la date du bilan.

La juste valeur des bons du Trésor du Canada et des obligations du gouvernement du Canada est établie en fonction des cours du marché.

La juste valeur des actions de la BRI (« Autres placements ») est fondée sur les récentes émissions d'actions et l'on estime qu'elle équivaut à 70 % de la participation de la Banque aux fonds propres de la BRI. Les actions de la BRI sont classées comme étant disponibles à la vente, mais elles sont comptabilisées au coût, car elles n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Le coût après amortissement de l'encaisse et des dépôts en devises, des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, des autres créances, des dépôts et des autres passifs financiers (qui se composent des autres éléments du passif, à l'exception des charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi décrites à la note 12) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur nominale des billets de banque en circulation correspond à leur juste valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers.

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse et dépôts en devises	119,5	119,5	3,3	3,3
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	35 326,9	35 334,9	3 963,4	3 963,4
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	1 902,3	1 902,3	1,5	1,5
Autres créances	4,5	4,5	37,3	37,3
Bons du Trésor du Canada	11 717,1	11 717,1	20 280,9	20 280,9
Obligations du gouvernement du Canada	29 267,7	33 197,2	29 359,8	31 551,0
Autres placements	38,0	295,8	38,0	240,6
	78 376,0	82 571,3	53 684,2	56 078,0
Passifs financiers				
Billets de banque en circulation	53 731,3	53 731,3	50 565,2	50 565,2
Dépôts	24 413,2	24 413,2	2 981,1	2 981,1
Autres passifs financiers	100,8	100,8	85,3	85,3
	78 245,3	78 245,3	53 631,6	53 631,6

Risque financier

Parce qu'elle détient des instruments financiers, la Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont l'institution les gère.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de son portefeuille de placements, des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et de sa participation à des opérations sur le marché sous forme de titres achetés dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont entièrement garantis. Les garanties sont acceptées conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les garanties pourraient être liquidées pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité du crédit des actifs donnés en nantissement est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Les avances à plus d'un jour octroyées aux membres de l'Association canadienne des paiements sont entièrement garanties par des portefeuilles de prêts non hypothécaires.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 52 % de la valeur comptable du total de son actif, est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 45 % de la valeur comptable du total de son actif, sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

À la date du bilan, la juste valeur des actifs remis en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente s'élève à 37 753,5 millions de dollars, soit 107 % du coût après amortissement de 35 326,9 millions.

Les garanties détenues sont concentrées dans les grandes catégories suivantes :

	$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	20 727,6	54,9
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	8 031,8	21,3
Titres émis par une municipalité	153,6	0,4
Titres de société	5 604,5	14,8
Papier commercial adossé à des actifs	3 236,0	8,6
Juste valeur totale des actifs remis en garantie	37 753,5	100,0

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations que détient la Banque servent de contrepartie à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêts, et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de son portefeuille de bons du Trésor. Ce risque est aussi associé aux dépôts du gouvernement du Canada et aux autres dépôts. Tous les instruments susmentionnés sont de brève échéance. La juste valeur des bons du Trésor du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché, car ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du Canada sont comptabilisés dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sous la rubrique « Capital » du *Bilan* jusqu'à ce que les titres soient arrivés à échéance ou vendus. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont constatés au coût après amortissement ou à leur valeur nominale.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre 2008, d'une (augmentation)/diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor et les autres éléments du résultat étendu :

	(Augmentation) / Diminution
Bons du Trésor du Canada	**(16,9) / 16,2 $**

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à l'encaisse et aux dépôts en devises, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêts.

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

Au 31 décembre 2008

	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensible aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	0,00	119,5	-	119,5	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	1,75	1 902,3	-	1 902,3	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1,97	28 863,2	-	28 863,2	-	-	-	-
	2,30	6 463,7	-	-	6 463,7	-	-	-
		35 326,9						
Autres créances		4,5	4,5	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	2,94	50,0	-	50,0	-	-	-	-
	2,64	99,9	-	-	99,9	-	-	-
	2,23	11 567,2	-	-	-	11 567,2	-	-
	2,24	11 717,1						
Obligations du gouvernement du Canada[1]	11,56	17,2	-	-	17,2	-	-	-
	4,76	3 811,2	-	-	-	3 811,2	-	-
	4,90	12 834,7	-	-	-	-	12 834,7	-
	5,08	12 604,6	-	-	-	-	-	12 604,6
	4,96	29 267,7						
Actions de la BRI		38,0	38,0	-	-	-	-	-
		78 376,0	42,5	30 935,0	6 580,8	15 378,4	12 834,7	12 604,6
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation		53 731,3	53 731,3	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	0,95	23 604,0	-	23 604,0	-	-	-	-
Membres de l'ACP	1,25	25,9	-	25,9	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés		351,4	351,4	-	-	-	-	-
Autres	1,30	431,9	-	431,9	-	-	-	-
Autres passifs financiers		100,8	100,8	-	-	-	-	-
		78 245,3	54 183,5	24 061,8	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt		130,7	(54 141,0)	6 873,2	6 580,8	15 378,4	12 834,7	12 604,6

1. *La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.*

Les revenus de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettront toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses revenus dépassent de beaucoup ses charges.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

À la date du bilan, la Banque détient des dollars É.-U. d'une valeur de 108,3 millions de dollars CAN. Ce solde est compensé par un passif-dépôts équivalent libellé en dollars É.-U. Étant donné que la position de change nette est peu élevée comparativement à l'actif total de la Banque, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Banque n'est pas exposée de façon importante à l'autre risque de prix.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Comme l'indique le tableau ci-après, les « Billets de banque en circulation » constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêts. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque, la Banque est en mesure de s'acquitter de ses obligations en vendant ses actifs.

À titre de banque centrale, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau suivant présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent au *Bilan*, car le tableau fait état de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2008

	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	119,5	119,5	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	1 902,3	-	0,7	1 901,6	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	35 367,3	-	-	28 884,9	6 482,4	-	-	-
Autres créances	4,5	-	-	4,5	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	11 775,0	-	-	50,0	100,0	11 625,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada[1]	41 556,0	-	-	-	182,2	5 014,1	16 493,4	19 866,3
Actions de la BRI	38,0	38,0	-	-	-	-	-	-
	90 762,6	157,5	0,7	30 841,0	6 764,6	16 639,1	16 493,4	19 866,3
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation	53 731,3	53 731,3	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	23 604,0	23 604,0	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	25,9	-	25,9	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	351,3	351,3	-	-	-	-	-	-
Autres	431,9	431,9	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	100,8	-	-	100,8	-	-	-	-
	78 245,2	78 118,5	25,9	100,8	-	-	-	-
Écart de financement net	12 517,4	(77 961,0)	(25,2)	30 740,2	6 764,6	16 639,1	16 493,4	19 866,3

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Dans le tableau ci-dessus, les passifs sans échéance fixe comprennent les « Billets de banque en circulation » et les « Dépôts du gouvernement du Canada ». L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les « Dépôts du gouvernement du Canada » comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada, ainsi que des fonds avancés à la Banque pour appuyer l'octroi exceptionnel de liquidités au système financier canadien.

7. Immobilisations corporelles

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	183,5	103,2	80,3	183,5	98,6	84,9
Matériel informatique et logiciels	69,9	47,8	22,1	58,3	50,2	8,1
Autre équipement	123,9	97,5	26,4	118,9	98,9	20,0
	377,3	248,5	128,8	360,7	247,7	113,0
Projets en cours	8,2	-	8,2	20,7	-	20,7
	385,5	248,5	137,0	381,4	247,7	133,7

Les projets en cours en 2008 consistent principalement en des investissements dans le projet d'Environnement informatique destiné à l'analyse économique (5,3 millions de dollars; néant en 2007) et la mise à niveau du matériel de traitement des billets de banque (1,9 million de dollars; 1,8 million en 2007). Le projet d'environnement à haute disponibilité en cours au 31 décembre 2007 a été complété en 2008.

Au cours de l'exercice, les travaux de la Banque effectués en vue du projet de l'Association canadienne des paiements concernant la non-circulation et la présentation électronique des chèques, qui était en cours au 31 décembre 2007, ont été annulés avant d'être menés à terme. La décision de la Banque de mettre fin à ces travaux est fondée sur la conclusion de l'Association canadienne des paiements selon laquelle les gains d'efficience escomptés ne pouvaient être pleinement réalisés. Des coûts cumulés de 2,4 millions de dollars liés au projet, à la date de fin des travaux, ont été sortis du bilan et inscrits au poste « Gestion financière » de l'*État du résultat net*.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les avantages futurs pourraient ne plus être raisonnablement assurés, et est ajustée au besoin. Aucun ajustement, autre que celui mentionné ci-dessus, n'a été comptabilisé au cours des exercices terminés le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007.

8. Autres éléments de l'actif

Ce poste comprend l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui se chiffre à 53,3 millions de dollars (59,1 millions en 2007), et d'autres éléments liés aux fonctions administratives de la Banque.

9. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	2008	2007
5 dollars	1 017,9	940,9
10 dollars	1 091,8	1 079,1
20 dollars	16 126,3	15 659,3
50 dollars	7 563,2	7 133,2
100 dollars	26 354,1	24 095,0
Autres billets de banque	1 578,0	1 657,7
	53 731,3	50 565,2

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

10. Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués principalement de dépôts à vue en dollars américains (97,3 millions de dollars CAN; néant en 2007) et de dépôts à vue en dollars canadiens (24 315,9 millions de dollars; 2 981,1 millions en 2007). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État du résultat net*.

11. Autres éléments du passif

Ce poste regroupe principalement les charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui s'élèvent à 125,2 millions de dollars (110,5 millions en 2007), le versement au Receveur général du Canada comptabilisé d'avance, qui se chiffre à 52,2 millions de dollars (36,0 millions en 2007), les comptes fournisseurs et les charges à payer, d'un montant de 48,4 millions de dollars (34,5 millions en 2007), et les passifs au titre de la paye, qui s'élèvent à 0,3 million de dollars (11,0 millions en 2007).

12. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1er janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1er janvier 2003.

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a été effectuée en date du 1er janvier 2008 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2011.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008 s'est chiffré à 13,8 millions de dollars (10,7 millions en 2007), soit 7,2 millions de dollars (4,4 millions en 2007) en cotisations de la Banque à ses régimes de pension capitalisés et 6,6 millions de dollars (6,3 millions en 2007) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de pension[1]		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	997,5	984,9	-	-
Cotisations de la Banque	7,2	4,4	-	-
Cotisations des employés	7,7	8,0	-	-
Versements et transferts de prestations	(34,6)	(31,7)	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	(185,4)	31,9	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice[2]	792,4	997,5	-	-
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	965,5	923,8	167,6	160,1
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	29,9	25,6	7,3	6,4
Cotisations des employés	7,7	8,0	-	-
Frais d'intérêts	44,8	39,8	7,5	6,9
Versements et transferts de prestations	(34,6)	(31,7)	(6,6)	(6,3)
Perte actuarielle	119,6	-	6,5	0,5
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 132,9	965,5	182,3	167,6
Situation des régimes				
Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(340,5)	32,0	(182,3)	(167,6)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(38,8)	(51,7)	13,8	16,3
Coût non amorti des modifications	12,7	15,0	-	1,0
Perte actuarielle nette non amortie	419,9	63,8	43,3	39,8
Actif (passif) au titre des prestations constituées	53,3	59,1	(125,2)	(110,5)

1. *Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime s'établissaient à 71,0 millions de dollars (54,1 millions en 2007) et 40,3 millions de dollars (37,5 millions en 2007), respectivement.*
2. *Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 52 % en actions, 28 % en obligations, 6 % en obligations du gouvernement du Canada à rendement réel, 4 % en autres placements à rendement réel, 6 % en biens immobiliers et 4 % en encaisse et placements à court terme (55 %, 28 %, 6 %, 2 %, 5 % et 4 %, respectivement, en 2007).*

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Autres éléments de l'actif ». Le passif au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Autres éléments du passif ».

Charge au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	29,9	25,6	7,3	6,4
Frais d'intérêts	44,8	39,8	7,5	6,9
Perte (rendement) réelle des actifs des régimes	185,4	(31,9)	-	-
Perte actuarielle	119,6	-	6,5	0,5
Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	379,7	33,5	21,3	13,8
Ajustements				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	(244,9)	(14,4)	-	-
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et le coût réel des modifications des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	1,0	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(111,2)	7,4	(3,5)	1,5
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,9)	(12,9)	2,5	2,5
Charge constatée au titre des régimes au cours de l'exercice	13,0	15,9	21,3	18,8

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,25 %	3,50 %	4,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite
Charge au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,20 %	4,25 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,50 %	5,50 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite	3,50 % + mérite
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			7,60 %	7,70 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,70 %	4,70 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2018	2016

Sensibilité aux principales hypothèses en 2008

(En millions de dollars)

	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une augmentation/diminution de 0,25 % des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(48,8) / 52,4	(5,8) / 6,1
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	s.o. / s.o.	(1,9) / 1,8
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(7,1) / 7,6	(0,3) / 0,3
Incidence d'une augmentation/diminution de 1,00 % des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	22,0 / (16,8)	2,2 / (1,6)

13. Capital

L'objectif de la Banque concernant la gestion de son capital consiste à respecter les exigences extérieures en la matière prévues dans la *Loi sur la Banque du Canada* et décrites ci-dessous. Le capital se compose du capital-actions, d'une réserve légale, d'une réserve spéciale, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu. À la date du bilan, la Banque ne contrevient à aucune exigence extérieure relative à son capital.

Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions y a été imputée en septembre 2007.

Bénéfices non répartis

La Banque ne peut détenir de bénéfices non répartis. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est versé au Receveur général du Canada.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

On inscrit et suit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes de réévaluation non réalisés des placements disponibles à la vente de la Banque, à l'exception des actions de la BRI, qui sont comptabilisées au coût.

14. Charges par catégorie de dépenses

	2008	2007
Frais de personnel	161,0	149,3
Billets de banque — Recherche, production et traitement	71,8	49,9
Entretien des immeubles	29,3	25,7
Amortissement	15,5	15,9
Autres charges d'exploitation	109,3	91,4
	386,9	332,2
Charges recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	-	(58,6)
Autres	(11,0)	(11,0)
	(11,0)	(69,6)
Coûts de restructuration et coûts connexes	-	5,1
	375,9	267,7

Depuis le 1er janvier 2008, le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers n'est plus recouvré auprès du ministère des Finances du Canada. Les autres charges recouvrées sont constituées des sommes que perçoit la Banque sur la location d'immeubles, du produit de la vente de matériau optique de sûreté, et des droits perçus en contrepartie d'un certain nombre de services.

En 2007, la Banque a amorcé la restructuration de son secteur des technologies de l'information afin d'optimiser les processus et d'améliorer la prestation des services et a comptabilisé une charge de 5,1 millions de dollars au titre des indemnités de cessation spéciale associées à cette activité. Ce projet a débuté vers la fin de 2007 et a été mené à bien pendant l'exercice en cours. Aucun rajustement de ces frais n'est considéré comme nécessaire.

15. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2008, des sommes fixes totalisant 248,1 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Au 31 décembre 2008, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 8,0 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre août 2009 et septembre 2018.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	Services impartis	Location de bureaux	Total
2009	19,5	1,6	21,1
2010	20,3	1,6	21,9
2011	20,3	1,1	21,4
2012	20,3	1,1	21,4
2013	20,3	0,8	21,1
Par la suite	147,4	1,8	149,2
	248,1	8,0	256,1

b) Contrats de devises

La Banque est partie aux accords de swap de devises suivants :

	Maximum disponible
Contrats libellés en dollars É.-U.	
Banque fédérale de réserve de New York	30 000,0
Banque fédérale de réserve de New York	2 000,0
	32 000,0
Contrats libellés en dollars canadiens	
Banque du Mexique	1 000,0

L'accord de 30 milliards de dollars É.-U. conclu avec la Banque fédérale de réserve de New York arrive à échéance le 30 avril 2009. Les autres accords sont d'une durée indéfinie et peuvent être renouvelés annuellement.

La Banque a également conclu un accord de swap de devises permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal. La Banque n'a pas utilisé ce mécanisme de swap en 2008 ou en 2007.

La Banque n'a pas utilisé ces mécanismes de swap en 2008 ou en 2007 et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats de devises au 31 décembre 2008.

c) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 66,8 millions de dollars au 31 décembre 2008, selon le taux de change en vigueur à cette date.

d) Procédure judiciaire

En 2004, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

e) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'ACP et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

f) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

16. Opérations entre apparentés

La Banque est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour atteindre ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Toutes les opérations avec ces entités apparentées sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les informations sur les opérations entre apparentés conclues avec le gouvernement du Canada sont publiées dans les états financiers ou dans les notes complémentaires pertinentes.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2007 ont été réagencés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Mark Carney, *gouverneur*, W. Paul Jenkins, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay, Timothy Lane, David J. Longworth, John D. Murray

W. John Jussup, avocat général et secrétaire général*

Conseillers

Janet Cosier*[1], Agathe Côté, Allan Crawford, Angelo Melino[2], Frank Milne[2], Sheila Niven*, John G. Selody

Analyses de l'économie canadienne

Paul Fenton, *chef*
Don Coletti, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Césaire Meh, *directeur de recherches*
Stephen Murchison, *directeur de recherches*

Analyses de l'économie internationale

Lawrence L. Schembri, *chef*
Sharon Kozicki, *sous-chef*
Robert Lafrance, *directeur de recherches*
Eric Santor, *directeur de recherches*

Marchés financiers

Donna Howard, *chef*
Carolyn Wilkins, *sous-chef*
Mark Caplan, *représentant principal et directeur*
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Paul Chilcott, *directeur*

Stabilité financière

Mark Zelmer, *chef*
Toni Gravelle, *sous-chef*
Walter Engert, *directeur*
Graydon Paulin, *directeur*

Bureau des données et des statistiques

Dinah Maclean, *directrice*

Gestion financière et Opérations bancaires

George Pickering, *chef*
Ron Morrow, *sous-chef*[3]
Louise Hyland, *directrice*

Monnaie

Gerry T. Gaetz, *chef*
Lorna Thomas, *sous-chef*
Nicole Poirier, *directrice, Observation et communication*
Charles Spencer, *directeur, Savoir institutionnel et relations internationales*
Richard Wall, *directeur, Opérations*

Vérification

Carmen Prévost Vierula, *vérificatrice interne en chef*

Communications

Brigid Janssen, *chef**
Jill Vardy, *sous-chef*

Services généraux

Colleen Leighton, *chef**
Janice Gabie, *sous-chef*
Frances Boire-Carrière, *directrice, Service des ressources humaines*
John Reinburg, *directeur, Services de sécurité et des installations*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

W. John Jussup, *avocat général et secrétaire général**
Susan Chibuk, *secrétaire générale adjointe*
Robert Turnbull, *avocat général adjoint*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef**
Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Services des technologies de l'information

Carole Briard, *chef**
Dale M. Fleck, *chef associé*
Daniel Lamoureux, *directeur, Opérations*
Steve Little, *directeur, Gestion de portefeuilles TI et Solutions d'affaires*
Janne Shaw, *directrice, Bureau de projets*

* *Membre du Comité de gestion interne*
1. *Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements*
2. *Conseiller spécial invité*
3. *Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements*

Nota : Postes occupés au 26 février 2009

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V4
David Amirault, *représentant principal (Analyse économique)*
Monique LeBlanc, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8
Thérèse Laflèche, *représentante principale (Analyse économique)*
Phuong Anh Ho Huu, *représentante principale (Monnaie)*

Ontario

150, rue King Ouest, 20e étage, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Brigid Brady, *chef adjointe, Analyse régionale, département des Analyses de l'économie canadienne*
Jane Voll, *représentante principale (Analyse économique)*
Manuel Parreira, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404–6th Avenue SW, bureau 200
Calgary (Alberta) T2P 0R9
Geoff Wright, *représentant principal (Analyse économique)*
Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4
Farid Novin, *représentant principal (Analyse économique)*
Lori Rennison, *représentante principale (Analyse économique)*
Trevor Frers, *représentant principal (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis
Zahir Lalani, *consul et représentant principal de la Banque du Canada*

Nota : Postes occupés au 30 janvier 2009

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Publications

Rapport sur la politique monétaire* et *Mise à jour
Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Enquête sur les perspectives des entreprises
Publication trimestrielle gratuite

Enquête auprès des responsables du crédit
Publication trimestrielle accessible dans le site Web de la Banque

Revue du système financier
Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada
Publication trimestrielle contenant des commentaires de nature économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada
Recueil complet de données financières se rapportant au Canada publié tous les mois dans le site Web de la Banque

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières
Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire publié toutes les semaines dans le site Web de la Banque

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications
234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8248
Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 782-8248
Télécopieur : 613 782-8874
Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

Internet

http://www.banqueducanada.ca
Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :
Téléphone : 1 888 891-6398
Télécopieur : 613 782-7802
Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca